

DÉLIBÉRATION N°CP 2024-246

DU 27 SEPTEMBRE 2024

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA CRÉATION ET DE LA DIFFUSION ÉDITORIALE, PLASTIQUE ET NUMÉRIQUE, ET DE L'AMÉNAGEMENT CULTUREL - QUATRIÈME AFFECTATION

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014 et modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237, et (UE) 2023/1315;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative aux « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée relative à la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-61 du 10 mars 2017 pour une politique du livre plus ambitieuse et plus inclusive ;

VU la délibération n° CR2017-76 du 6 juillet 2017 relative à une politique dédiée pour promouvoir les arts plastiques, numériques et urbains ;

VU la délibération CR2017-191 modifiée du 23 novembre 2017 pour une politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

VU la délibération n° CP2018-508 du 21 novembre 2018 relative à la politique régionale en faveur des arts plastiques, numériques et urbains en Île-de-France ;

VU la délibération n°CP2020-325 du 1^{er} juillet 2020 relative à la politique régionale en faveur des arts plastiques numériques et urbains en Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 2022-046 du 6 juillet 2022 portant adoption du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;

VU la délibération n° CP2022-392 du 23 septembre 2022 relative aux affectations dans le cadre de la politique régionale du livre et de l'aménagement culturel en Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU la délibération n°CP2023-155 du 1^{er} juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle 2ème rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

VU la délibération n° CP2023-288 du 5 juillet 2023 portant notamment sur l'évolution de la mesure « 100 000 stages » ;

VU la délibération n° CP2024-086 du 28 mars 2024 relative aux attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale des aides à la création et à la diffusion littéraires, éditoriales, numériques, plastiques, de la jeune création artistique et de l'aménagement culturel ;

VU la délibération n° CP 2024-112 du 28 mars 2024 portant soutien à des manifestations culturelles en Île-de-France : olympiade culturelle - affectations pour 2024 ;

VU le budget de la région Île-de-France 2024 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2024-246 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation » au financement des projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution de 9 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **269 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **269 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100204 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2024.

Article 2 : Aides à la librairie indépendante (investissement)

Décide de participer au titre du dispositif « Aide à la librairie indépendante » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de 13 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **218 000 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme aux conventions types adoptées par délibération n° CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **218 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100401 « Fonds d'investissement pour la culture » du budget 2024.

Article 3 : Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes » au financement des projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération, par l'attribution de 2 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **155 000 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme aux conventions types adoptées par délibération n° CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **155 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100401 « Fonds d'investissement pour la culture » du budget 2024.

Article 4 : Conventions de développement culturel

Décide de participer au titre du dispositif « Conventions de développement culturel » au financement du projet détaillé en annexe 4 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **20 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n°CP 2020-325 du 1er juillet 2020 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **20 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-006 « Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique », action 13100601 « Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique » du budget 2024.

Article 5 : Aide aux fabriques arts visuels

Décide de participer au titre du dispositif « fabriques arts visuels » au financement du projet détaillé en annexe 5 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **55 000 €**.

Subordonne le versement de la subvention à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n°CP 2020-325 du 1er juillet 2020 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **55 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-006 « Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique », action 13100601 « Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique » du budget 2024.

Article 6 : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)

Décide de participer au titre du dispositif « Aide aux projets des professionnels de la

chaîne du livre (fonctionnement)» au financement des projets détaillés en annexe 6 à la présente délibération, par l'attribution de 8 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **92 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **92 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-007 « Aide au livre et à la lecture », action 13100701 « Aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2024.

Article 7 : Aides aux manifestations littéraires

Décide de participer au titre du dispositif « Aides aux manifestations littéraires » au financement des projets détaillés en annexe 7 à la présente délibération, par l'attribution de 8 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **84 420 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **84 420 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-007 « Aide au livre et à la lecture », action 13100701 « Aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2024.

Article 8 : Aide à l'investissement culturel : construction, rénovation et aménagement des bâtiments culturels

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels » au financement des projets détaillés en annexe 8 à la présente délibération, par l'attribution de 9 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 607 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **1 607 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Bibliothèques, médiathèques », programme HP 313-016 « Actions en faveur du livre et de la lecture », action 13101602 « Construction et aménagement de médiathèques » du budget 2024.

Article 9 : Modification sans incidence financière de la fiche projet EX080514 – Olympiade culturelle - MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES D'AUBERVILLIERS pour le bénéficiaire MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES D'AUBERVILLIERS

Approuve la modification du descriptif du projet, de la base subventionnable et du taux d'intervention, de la subvention attribuée par délibération n° CP2024-112 du 28 mars 2024 au bénéficiaire MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES D'AUBERVILLIERS (aide n°EX080514), telle que présentée dans la fiche projet jointe en **annexe 9** de la présente

délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre la Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers et la région Île-de-France figurant en **annexe 9** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 10 : Nouvelle attribution d'une subvention précédemment attribuée pour l'Association des bibliothèques de Seine-Saint-Denis

Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de **15 000 €** à l'Association des bibliothèques de Seine-Saint-Denis correspondant à la subvention attribuée initialement en fonctionnement par délibération n° CP2023-372 du 17 novembre 2023, tel que présenté dans la fiche-projet en **annexe 10** à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **15 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-007 « Aide au livre et à la lecture », action 13100701 « Aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2024.

Article 11 : Nouvelle attribution d'une subvention précédemment attribuée pour l'Etablissement Public Territorial GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de **300 000 €** à l'Etablissement Public Territorial GRAND PARIS SUD EST AVENIR correspondant à la subvention attribuée initialement en investissement par délibération n° CP2019-530 du 20 novembre 2019, tel que présenté dans la fiche-projet en annexe 11 à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **300 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Bibliothèques, médiathèques », programme HP 313-016 « Actions en faveur du livre et de la lecture », action 13101602 « Construction et aménagement de médiathèques » du budget 2024.

Article 12 : Modification sans incidence financière de la fiche projet

Approuve la modification de la base subventionnable de la subvention attribuée par délibération n° CP2024-086 du 28 mars 2024 au bénéficiaire MU (aide n° EX080162), telle que présentée dans la fiche projet jointe en annexe 12 de la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

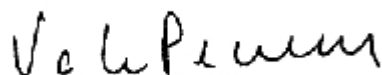
Approuve l'avenant modificatif à la convention entre le bénéficiaire « MU » et la région Île-de-France figurant en **annexe 12** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 13 : Dérogation au principe de non-commencement d'exécution

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue aux articles 17 et 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 27 septembre 2024, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 27 septembre 2024 (référence technique : 075-237500079-20240927-lmc1221965-DE-1-1) et affichage ou notification le 27 septembre 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 - Fiches projets Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation

DOSSIER N° EX085700 - COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON - EQUIPEMENT NUMERIQUE DE LA FUTURE MEDIATHEQUE - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	115 437,00 € HT	34,65 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
91370 VERRIERES LE BUISSON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François Guy TREBULLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du matériel informatique et numérique de la future médiathèque

Dates prévisionnelles : 30 avril 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Afin de répondre aux attentes de la population et aux nouvelles missions dévolues aux médiathèques, la ville a entrepris une vaste rénovation et un agrandissement de la médiathèque.

Le nouveau bâtiment est pensé pour devenir une médiathèque "troisième lieu", espace de vie créateur de lien social, avec un ensemble varié de ressources documentaires, de services, de pratiques culturelles, numériques et de loisirs.

Le projet numérique de la future médiathèque implique la mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure informatique nécessaire à son fonctionnement, la modernisation de l'offre numérique pour le public et l'acquisition de matériel audiovisuel répondant aux objectifs suivants :

- Lutter contre les nouvelles formes d'exclusion sociale en mettant à disposition des habitants des matériels informatiques et un accès wifi libre et gratuit, et en développant des actions de médiation.
- Améliorer la fréquentation des publics, notamment des adolescents et des jeunes adultes.

- Mettre à disposition des publics des matériels fiables et modernes.

Le projet prévoit donc :

- Une couverture wifi dans l'ensemble des espaces,
- Un système complet de vidéosurveillance,
- Le renouvellement du parc informatique public,
- Un gestionnaire d'espace public numérique (EPN),
- Des automates de prêts/retour,
- Des platines RFID,
- Le matériel nécessaire au service de jeu sur place (consoles / casques VR / jeux),
- Du matériel audiovisuel.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :

■ VERRIERES-LE-BUISSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MATERIELS INFORMATIQUES (wifi, platines RFID, automates, écran numérique, imprimante laser, ordinateurs, casques, lecteur cd /dvd, scanettes, etc.)	91 944,00	79,65%
LOGICIELS ET LICENCES	11 060,00	9,58%
EQUIPEMENT JEU VIDEO	12 433,00	10,77%
Total	115 437,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	41 557,00	36,00%
REGION IDF (montant sollicité)	46 175,00	40,00%
FONDS PROPRES	27 705,00	24,00%
Total	115 437,00	100,00%

DOSSIER N° EX085715 - COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY - ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET NUMERIQUE POUR LA NOUVELLE MEDIATHEQUE - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	37 280,00 € HT	18,78 %	7 000,00 €
Montant total de la subvention			7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOISY SOUS MONTMORENCY
Adresse administrative : 2 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Luc STREHAIANO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du matériel informatique et numérique de la future médiathèque de Soisy-sous-Montmorency

Dates prévisionnelles : 30 mai 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La Ville de Soisy-sous-Montmorency porte le projet ambitieux de construction d'un Espace Culturel, réunissant 2 salles de spectacles, une médiathèque, des salles de pratique musicale et de nombreuses salles d'activités diverses.

La future médiathèque offrira un espace de 1 013m², composé de plusieurs espaces (hall d'accueil et de consultation de périodiques, bar, salles plurifonctionnelles, espace collections, espace silencieux et notamment un espace numérique), qui permettront de diversifier l'offre de services.

Un espace numérique attractif sera créé avec des ordinateurs, des consoles de jeux et des tablettes, permettant une consultation en autonomie ou dans le cadre d'actions menées par le personnel.

Le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la future médiathèque place les enjeux numériques au cœur du projet, en consacrant un axe de travail au développement des services et ressources numériques.

Ce projet nécessite un investissement en matériels informatiques et numériques, parmi lesquels :

- 8 ordinateurs fixes avec accès internet et impressions
- 2 PC portables à la demande
- 2 ordinateurs dédiés à la consultation du catalogue
- 6 tablettes
- 2 consoles de jeux vidéo avec écran et accessoires

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet, déduction faite des équipements dédiés aux espaces professionnels du personnel).

Localisation géographique :

📍 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ESPACES PUBLICS (ordinateurs, console, écrans, tablettes, casques, TV, logiciels)	37 280,00	73,45%
ESPACES PROFESSIONNELS (écrans, ordinateurs, logiciels, scanettes)	13 474,00	26,55%
Total	50 754,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	20 302,00	40,00%
REGION IDF (montant sollicité)	7 456,00	14,69%
CD 95	12 689,00	25,00%
FONDS PROPRES	10 307,00	20,31%
Total	50 754,00	100,00%

DOSSIER N° EX085824 - COMMUNE D'EPONE - ACQUISITION DE MATERIEL NUMERIQUE POUR L'ESPACE MULTIMEDIA DE LA MEDIATHEQUE - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	35 614,00 € HT	28,08 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EPONE
Adresse administrative : 90 AVENUE EMILE SERGENT
78680 EPONE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur GUY MULLER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du matériel numérique et informatique en vue de l'ouverture de l'espace multimédia à la médiathèque d'Epône

Dates prévisionnelles : 23 avril 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La médiathèque d'Epône souhaite créer un espace numérique afin de répondre aux objectifs suivants : proposer le numérique à portée de tous, développer de nouvelles animations, élargir la fréquentation de la structure.

Le projet de développement des outils et services numériques de la médiathèque comprend ainsi l'ouverture d'un espace multimédia (acquisition de postes fixes et tablettes, de matériel pour un service de jeu vidéo sur place, du matériel d'impression), la mise en place d'un espace de création numérique avec une imprimante 3D, un studio de création de podcast et des ateliers de robotique et de codage ouverts à tous.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond aux derniers devis Hors Taxes présentés par le porteur de projet.

Localisation géographique :

🏠 EPONE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACQUISITION DES MATERIELS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES	45 000,00	100,00%
Total	45 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF (montant sollicité)	13 500,00	30,00%
CD 78	22 500,00	50,00%
FONDS PROPRES	9 000,00	20,00%
Total	45 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX085904 - COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS - ACQUISITION DE L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET NUMERIQUE DE LA MEDIATHEQUE - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	265 918,00 € HT	15,04 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Adresse administrative : 4 ESP LOUIS BAYEURTE
94125 FONTENAY SOUS BOIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JEAN-PHILIPPE GAUTRAIS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition de l'équipement informatique et numérique de la future médiathèque de Fontenay-sous-Bois, à la suite des travaux de construction du bâtiment.

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La ville de Fontenay-sous-Bois a entrepris la construction d'une nouvelle médiathèque, pour remplacer le bâtiment actuel, vieillissant, qui présente des problématiques d'isolation, de ventilation et d'acoustique.

La construction de la nouvelle médiathèque s'inscrit dans un projet global. Lié à la requalification du quartier de La Redoute, ce futur bâtiment accueillera le centre municipal de santé et la médiathèque. Plus adaptée à l'évolution des besoins et des usages, elle permettra d'accueillir les nouvelles pratiques culturelles et sociales apparues ces dernières années.

Le fil conducteur du projet est "Culture et Santé", auquel sont apposés cinq axes prioritaires :

- Une médiathèque du care : contribuer à la santé, au bien-être et à l'épanouissement de la population
- Une médiathèque durable

- Une médiathèque accessible et inclusive
- Une médiathèque créative et artistique
- Une médiathèque citoyenne.

Un nouveau projet numérique a été élaboré, qui vise à adapter l'organisation des services numériques aux enjeux contemporains en matière de compétences, de citoyenneté, de santé et d'écologie.

Cela se décline en plusieurs axes autour de l'éducation aux médias et à l'information, la cybersécurité, la santé, la sobriété numérique, les arts numériques (light painting, live coding, résidences d'artistes numériques), les jeux vidéo et des espaces adaptés, tels que la création d'une salle dédiée aux arts numériques ou encore un espace dédié aux ateliers de montage vidéo, de retouche photo, de créations audiovisuelles (podcasts, vidéos), de création sonore, de MAO (Musique Assistée par Ordinateur).

Le projet d'investissement prévoit, notamment, l'acquisition d'ordinateurs, de matériel audiovisuel, d'une table mash-up, d'un vidéoprojecteur, de consoles de jeu vidéo, de matériel de réalité virtuelle, de logiciels de création numérique.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :

 FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE ET NUMERIQUE	265 918,00	100,00%
Total	265 918,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	106 367,00	40,00%
REGION IDF (montant sollicité)	106 367,00	40,00%
FONDS PROPRES	53 184,00	20,00%
Total	265 918,00	100,00%

**DOSSIER N° EX085941 - COMMUNE DE TAVERNY - ACQUISITION DE MATERIELS NUMERIQUES
POUR LA MEDIATHEQUE LES TEMPS MODERNES - LIVRE 2024**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	118 740,00 € HT	21,05 %	25 000,00 €
Montant total de la subvention			25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TAVERNY
Adresse administrative : 2 PLACE CHARLES DE GAULLE
95150 TAVERNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Florence PORTELLI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition de matériels numériques pour la médiathèque Les Temps Modernes

Dates prévisionnelles : 27 mai 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La commune de Taverny a engagé en 2023 un travail de modernisation de sa médiathèque Les Temps Modernes.

La modernisation de la médiathèque se poursuit en 2024 avec deux projets numériques :

- le renouvellement de l'équipement audiovisuel de la médiathèque.

L'équipement actuel date, en grande partie, de l'ouverture de la structure en 1993. Il est devenu obsolète et certains éléments dysfonctionnent, empêchant le bon fonctionnement des équipements techniques. Ce changement d'équipement est l'occasion de passer sur un système numérique plus adapté aux pratiques actuelles en offrant la qualité attendue aujourd'hui par les publics.

- l'implantation d'une solution innovante de Bibliothèque hors les murs, automatisée et en accès libre dans

l'espace public, permettant de développer la lecture publique, notamment pour les personnes que la fréquentation de la médiathèque peut intimider ou celles dont le rythme de vie ne correspond pas aux heures d'ouvertures de l'établissement.

Ce dispositif est une première en France et la commune de Taverny bénéficie à ce titre d'un partenariat d'innovation technologique avec la société Bibliotheca, distributeur de la Remote Library.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond aux devis présentés par le porteur de projet, déduction faite des dépenses non éligibles (coûts de travaux de voirie et VRD).

Localisation géographique :

 TAVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
VOIRIE	7 125,00	5,66%
ACQUISITION KIOSQUE	47 999,00	38,14%
ABRIS	20 000,00	15,89%
INTERNET	2 121,00	1,69%
CABLAGE	6 600,00	5,24%
MATERIEL SON AUDITORIUM	32 688,00	25,97%
MATERIEL SON PETITE SALLE ANIMATION	9 332,00	7,41%
Total	125 865,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	50 346,00	40,00%
REGION IDF (montant sollicité)	37 760,00	30,00%
CD 95	12 586,00	10,00%
FONDS PROPRES	25 173,00	20,00%
Total	125 865,00	100,00%

DOSSIER N° EX085986 - COMMUNE DE MASSY - ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET NUMERIQUE DE LA MEDIATHEQUE JEAN COCTEAU - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	189 847,00 € HT	39,51 %	75 000,00 €
Montant total de la subvention			75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MASSY
Adresse administrative : 1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
91300 MASSY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Nicolas SAMSOEN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : l'acquisition de l'équipement informatique et numérique de la médiathèque Jean Cocteau de Massy à la suite de ses travaux de rénovation et d'extension

Dates prévisionnelles : 21 février 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La ville de Massy a entrepris la rénovation de la médiathèque Jean Cocteau. Ouverte en 1991, celle-ci est aujourd'hui inadaptée à l'intégration des nouvelles pratiques et attentes du public.

Le projet d'investissement numérique, qui fait suite aux travaux de rénovation et d'agrandissement de la médiathèque, a été élaboré pour répondre aux différents enjeux relatifs aux évolutions des usages.

Il comprend :

- l'autonomisation des activités de prêt/retour/réservation afin de libérer du temps aux agents pour la médiation et ouvrir à des horaires élargis : achat de nouveaux automates, d'une trappe de retour RFID et d'une armoire à réservations pour le hall partagé avec l'Opéra. Les automates seront également déployés dans l'autre médiathèque, Hélène Oudoux.
- le développement d'une offre musicale mettant l'accent sur la pratique, qui comprend l'achat

d'instruments numériques et électroniques, de matériel d'écoute ainsi que d'équipements de MAO (Musique Assistée par Ordinateur).

- le développement d'une médiation numérique et scientifique qui implique l'achat d'une mash-up table, de kits de robotique et de programmation, de lecteurs blu-ray, de matériel pour le lancement d'une offre fab-lab (imprimante 3D, scanner 3D, machine de découpe), de consoles de jeu, de casques de réalité virtuelle, de matériel de lecture d'histoires, afin de renforcer les partenariats existants avec CinéMassy, l'Opéra, le Conservatoire, la Place du numérique, le service Education de la ville et sa médiatrice scientifique et enfin le repair-café.

- la modification des pratiques de renseignement et de médiation, avec l'achat de tablettes et de PC portables permettant un renseignement plus mobile

- l'achat de matériel audiovisuel modulable et transportable permettant d'aménager facilement les espaces

- l'accessibilité du portail et des services sur place (stylos lecteurs et traducteurs, liseuses compatibles, synthèse vocale et claviers adaptés DYS etc.)

- le fonctionnement d'un espace partagé avec l'Opéra : plusieurs compteurs d'entrée pour mesurer toutes les fréquentations de la médiathèque Cocteau, quels que soient les accès utilisés

- la mise à niveau d'un parc vieillissant de platines RFID et du système de gestion des postes publics.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :

 MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MATERIEL RFID ET AUTOMATES ET COMPTAGE	93 961,00	49,49%
BORNES WIFI, PC, EPN, TELEPHONIE ET SERVEUR	45 769,00	24,11%
MACHINES DU FABLAB ET JEU	20 047,00	10,56%
MATERIEL AUDIOVISUEL ET LISEUSES	11 605,00	6,11%
MATERIEL ET LOGICIEL MAO	8 458,00	4,46%
PORTAIL ET ACCESSIBILITE	10 007,00	5,27%
Total	189 847,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	75 939,00	40,00%
REGION IDF (montant sollicité)	75 939,00	40,00%
FONDS PROPRES	37 969,00	20,00%
Total	189 847,00	100,00%

**DOSSIER N° EX085987 - COMMUNE DE NOISY-LE-GRAND - ACQUISITION DU MATERIEL
NUMERIQUE POUR LA MEDIATHEQUE - LIVRE 2024**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	40 360,00 € HT	24,78 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY LE GRAND
Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
93160 NOISY LE GRAND
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Brigitte MARSIGNY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du matériel numérique pour la médiathèque de Noisy-le-Grand

Dates prévisionnelles : 24 mai 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Depuis 2020, la médiathèque de la ville de Noisy-Le-Grand a revu son offre de services pour mieux répondre à l'évolution des besoins et des usages. La médiathèque se positionne fortement sur les jeux (jeux de société et jeux vidéo), la médiation scientifique et technique et la lutte contre la fracture numérique.

Le projet de médiation numérique aide également à améliorer la qualité des accueils de groupes, propose des actions innovantes et originales pour tisser de nouveaux partenariats avec des structures locales, mais également toucher un public éloigné de la culture.

Le projet se décline en 5 axes :

- l'accès aux jeux vidéo
- l'expérience de la réalité virtuelle

- les jeux de société
- les ateliers numériques et l'éducation aux médias et à l'information
- le musée numérique.

Le projet d'acquisition prévoit l'achat d'ordinateurs, de casques de réalité virtuelle, d'un écran de projection et de matériel audiovisuel.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond aux devis présentés par le porteur de projet pour le matériel informatique et numérique de la médiathèque, ainsi que l'acquisition des jeux vidéo. Le budget présenté par le porteur de projet (326 421€) correspond à l'ensemble du projet dont plusieurs lignes non éligibles dans ce dispositif (mobilier, travaux, etc.).

Localisation géographique :

 NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MATERIEL NUMERIQUE ET JEU VIDEO	35 360,00	10,83%
TRAVAUX BATIMENT	212 727,00	65,17%
MOBILIER	58 334,00	17,87%
ACQUISITION DE JEUX DE SOCIETE	15 000,00	4,60%
JEUX VIDEO	5 000,00	1,53%
Total	326 421,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	15 935,00	4,88%
METROPOLE	163 000,00	49,94%
REGION IDF (montant sollicité)	14 000,00	4,29%
DSIL	32 547,00	9,97%
FONDS PROPRES	100 939,00	30,92%
Total	326 421,00	100,00%

DOSSIER N° EX086007 - COMMUNE DE BOIS-LE-ROI - ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET NUMERIQUE POUR LA FUTURE MEDIATHEQUE - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	40 647,00 € HT	29,52 %	12 000,00 €
Montant total de la subvention			12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE BOIS-LE-ROI
Adresse administrative : 4 AVENUE PAUL DOUMER
77590 BOIS LE ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur DINTILHAC DAVID, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du matériel informatique et numérique pour la nouvelle médiathèque de Bois-le-Roi

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoratoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La bibliothèque actuelle de Bois-le-Roi ne permet pas aux usagers d'avoir accès à des services numériques.

La construction de la future médiathèque Musidora permettra de développer l'offre informatique et numérique.

L'offre qui sera proposée au sein de l'espace numérique est issue des propositions formulées dans le cadre d'ateliers participatifs avec des usagers et d'un questionnaire au public.

Le projet d'acquisition du matériel numérique se compose comme suit :

- dans l'espace animation : accueillant formations, projections et activités créatives, cet espace sera équipé d'un écran de projection motorisé, d'un vidéoprojecteur, d'un ampli audio/vidéo, de quatre enceintes et de deux micros sans fil.

- dans l'espace numérique : un accès gratuit à des outils informatiques permettant l'autoformation et l'apprentissage collectif. Il vise à initier et développer les compétences numériques, à réduire la fracture numérique et à sensibiliser les jeunes à l'utilisation d'internet. Il comprendra quatre PC fixes et trois tablettes. Un réseau Wi-Fi gratuit sera disponible, et la gestion des équipements sera sécurisée et conforme aux réglementations RGPD.
- dans les salles de prêt et consultation pour les usagers : des postes de consultation du catalogue et une borne de prêt automatique permettront aux usagers de consulter les ressources et d'effectuer des prêts en toute autonomie. Cet espace sera doté de deux PC fixes, trois douchettes et deux stations d'accueil.
- d'un logiciel d'acquisition d'ouvrages.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au montant des devis Hors Taxe présentés par le porteur de projet.

Localisation géographique :

📍 BOIS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MATERIEL AUDIOVISUEL	5 409,00	12,42%
MATERIEL INFORMATIQUE	19 977,00	45,86%
LOGICIELS	1 850,00	4,25%
CONNECTIQUE	1 003,00	2,30%
MATERIEL NUMERIQUE (TABLETTES, LISEUSES)	2 786,00	6,40%
CONNECTIQUE WIFI ET MATERIEL RFID	1 353,00	3,11%
GESTION ET DIVERS	11 185,00	25,68%
Total	43 563,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	21 281,00	50,00%
REGION IDF (montant sollicité)	12 768,00	30,00%
FONDS PROPRES	8 514,00	20,00%
Total	42 563,00	100,00%

DOSSIER N° EX085701 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE - MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES : LOGICIEL COMMUN, AUTOMATES ET OUTILS INFORMATIQUES

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041511-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	223 089,00 € HT	22,41 %	50 000,00 €
Montant total de la subvention			50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAPV COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PLAINE VALLEE

Adresse administrative : 1 RUE DE L'EGALITE
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Madame LAETITIA RIE, Chargée de mission

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : mise en réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée

Dates prévisionnelles : 11 avril 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le réseau des bibliothèques de Plaine Vallée est un réseau mutualisé. Il regroupe 14 communes (sur les 18 communes du territoire) ; il est constitué de 15 bibliothèques et d'une ludothèque.

La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée propose aux communes un cadre pour mutualiser les compétences et ressources pour la gestion des collections, des animations culturelles, des formations, et des services.

Un premier plan de mutualisation et modernisation du réseau des bibliothèques a été mis en œuvre entre 2018 et 2023.

Le second plan, voté pour la période 2023/2026, vise à moderniser l'offre de lecture publique en garantissant l'accessibilité et la pertinence des ressources pour tous, tout en s'adaptant aux exigences

numériques du 21e siècle.

Les objectifs sont :

- Acquérir du matériel et des outils numériques
- Mettre en place un logiciel commun (SIGB)
- Automatiser les structures grâce à la RFID (Radio Frequency Identification)
- Développer des actions EMI (Education aux Média et à l'Information) et de lutte contre la fracture numérique.

Les besoins pour la mise en œuvre du projet correspondent à l'acquisition de matériels informatiques, d'automates de prêt et matériel RFID de ressources numériques, et d'un logiciel de gestion de bibliothèque.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :

 CA PLAINE VALLEE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
SIGB	46 333,00	20,77%
RFID AUTOMATISATION	118 175,00	52,97%
MATERIEL INFORMATIQUE ET NUMERIQUE	58 580,00	26,26%
Total	223 088,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	111 543,00	50,00%
REGION IDF (montant sollicité)	51 314,00	23,00%
CD 95	15 614,00	7,00%
FONDS PROPRES	44 618,00	20,00%
Total	223 089,00	100,00%

Annexe 2 - Fiches projets d'aide à la librairie indépendante

DOSSIER N° 24002880 - LE PRESSE PAPIER - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	146 541,00 € HT	20,47 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE PRESSE PAPIER
Adresse administrative : 28 AVENUE GABRIEL PERI
95100 ARGENTEUIL
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Mesdames LEA ET MARGOT AUDON ET GILET

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rachat du stock dans le cadre de la reprise de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Créée en 1979 et située au cœur de la ville d'Argenteuil, la librairie Le Presse Papier développe, sur deux niveaux, une activité de presse, papeterie, carterie et de librairie. D'une superficie de 200 m2, la librairie propose plus de 30 000 références, ainsi réparties :

- Littérature 42%
- Jeunesse 21%
- Bande dessinée, mangas 15%
- Beaux livres 5%
- Sciences humaines 8%
- Scolaire 1%
- Pratique 8%

Poursuivant l'objectif de promouvoir la lecture, la librairie a un fort rayon jeunesse et organise régulièrement des dédicaces, des lectures, des ateliers pour les enfants. Elle participe également à de nombreuses manifestations culturelles locales.

Les nouvelles gérantes procèdent au rachat du stock dans le cadre de la reprise de la librairie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur.

Localisation géographique :

 ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rachat du stock	146 541,00	100,00%
Total	146 541,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	66 541,00	45,41%
CNL (S)	50 000,00	34,12%
Région Ile-de-France	30 000,00	20,47%
Total	146 541,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006187 - LIBRAIRIE ANTOINE - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	8 523,00 € HT	46,93 %	4 000,00 €
Montant total de la subvention			4 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIBRAIRIE ANTOINE
Adresse administrative : 16 RUE DU GENERAL LECLERC
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur ANTOINE MICHON, Président directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement général du fonds de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 mai 2024 - 1 mai 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Créée en 1893, sous le nom Maison d'édition et Librairie, située au cœur du quartier Saint-Louis à Versailles, d'une superficie de 118m², la librairie Antoine propose une offre de 6 500 références à sa clientèle.

La librairie Antoine prévoit un renforcement général du fonds, particulièrement en sciences humaines, avec un développement des rayons Philosophie, Anthropologie, Ethnologie, Histoire économique, etc.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique : VERSAILLES**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'ouvrages	9 045,00	100,00%
Total	9 045,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 373,00	15,18%
Ventes de livres	3 150,00	34,83%
Région Ile-de-France	4 522,00	49,99%
Total	9 045,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006193 - LE VERRE LISEUR - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	77 683,00 € HT	12,87 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE VERRE LISEUR
Adresse administrative : 82 BOULEVARD SAINT MICHEL
75006 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur FOUAD AKL, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : constitution du fonds dans le cadre de la création de la librairie

Dates prévisionnelles : 3 avril 2024 - 27 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

D'une superficie de 130m², avec un espace café de 15m², Le Verre Liseur sera une librairie généraliste avec une dominante en littérature et développera deux spécialités, les arts et les sciences humaines.

La librairie constitue son fonds dans le cadre de sa création. Le Verre Liseur proposera une offre de livres en littérature francophone et étrangère, de la littérature spécialisée (poésie et théâtre), des rayons cinéma et musique, un pôle sciences humaines (histoire, philosophie, anthropologie, sociologie, environnement et écologie, psychologie et psychanalyse...), un choix de livres de politique et de géopolitique, de la littérature pour la jeunesse, des bandes-dessinées et des romans graphiques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	82 683,00	100,00%
Total	82 683,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de livres	62 683,00	75,81%
DRAC	5 000,00	6,05%
Région Ile-de-France	15 000,00	18,14%
Total	82 683,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006208 - FOLIES D'ENCRE LES LILAS - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	192 200,00 € HT	15,61 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PAGINATION FOLIES D ENCRE

Adresse administrative : 3 RUE DU GARDE CHASSE
93260 LES LILAS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame VALERIE SALAAM, Autre

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : développement du fonds et réalisation de travaux et achats de mobilier dans le cadre du déménagement de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 avril 2024 - 1 juillet 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Créée en 1 999, située dans le centre-ville des Lilas, près de commerces de proximité, Folies d'encre est une librairie indépendante généraliste. D'une superficie de 55m2, la librairie propose une offre essentiellement en littérature et jeunesse.

Dans le cadre de son déménagement, la librairie prévoit de développer son fonds et de réaliser des travaux et achats de mobilier. Elle développe notamment les rayons sciences humaines, théâtre et poésie, augmente la pochothèque, enrichit le rayon des bandes dessinées adulte publiés par des éditeurs indépendants et envisage de proposer toute l'année des « beaux livres » en beaux-arts, photo, voyages.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

🏠 LES LILAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats de livres	100 000,00	47,13%	Fonds propres	42 200,00	19,89%
Travaux	43 000,00	20,26%	Adelc (A)	60 000,00	28,28%
Mobilier	60 000,00	28,28%	CNL (S)	60 000,00	28,28%
Honoraires	9 200,00	4,34%	Région Ile-de-France	50 000,00	23,56%
Total	212 200,00	100,00%	Total	212 200,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006237 - BLEU ENCRE - NOS ANNEES FOLLES - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	18 500,00 € HT	37,84 %	7 000,00 €
Montant total de la subvention			7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIBRAIRIE BLEU ENCRE

Adresse administrative : 50 RUE FELIX FAURE
92700 COLOMBES

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame GERALDINE PION, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : développement général du fonds de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Créée en 2021, située dans le quartier des Vallées à Colombes, à proximité d'une gare, des écoles et de commerces, Nos années folles est une librairie généraliste, avec un espace dédié à la jeunesse. D'une superficie de 50m², elle propose à sa clientèle 3 445 ouvrages de littérature, polar, science-fiction, bande dessinée, manga et jeunesse. Elle organise des ateliers jeunesse et des rencontres littéraires.

La librairie Nos années folles envisage aujourd'hui de développer son fonds, en particulier les rayons jeunesse, féminisme, biographies, histoire, actualité, beaux-arts et développement personnel et de créer des rayons périscolaire, guides de voyage et livres en anglais.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la

différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	23 000,00	100,00%
Total	23 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	11 500,00	50,00%
Région Ile-de-France	11 500,00	50,00%
Total	23 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006245 - LIBRAIRIE DU PINCERAIIS -LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	85 000,00 € HT	41,18 %	35 000,00 €
Montant total de la subvention			35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIBRAIRIE DU PINCERAIIS
Adresse administrative : 117 RUE DU GENERAL DE GAULLE
78300 POISSY
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur THOMAS CHARDON, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement du fonds de la librairie

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 27 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créée en 1982 et installée dans le centre-ville de Poissy, la Librairie du Pincerais est une librairie généraliste qui propose à sa clientèle un fonds riche de 27 866 références sur une surface de vente de 350 m2. Elle accueille régulièrement des rencontres avec des auteurs.

La librairie du Pincerais envisage un renforcement du fonds articulé autour de trois axes :

- redynamiser le rayon littérature, en accueillant les livres d'éditeurs peu présents dans la librairie et en développant le rayon romance
- travailler mieux le rayon sciences humaines, avec le développement du rayon histoire et l'accueil d'éditeurs spécialisés en sciences sociales
- renforcer l'offre en bande dessinée, jeunesse et manga

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique : POISSY**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de livres	100 000,00	100,00%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	50 000,00	50,00%
Région Ile-de-France	50 000,00	50,00%
Total	100 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006254 - LA MALLE AUX HISTOIRES - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	27 350,00 € HT	43,88 %	12 000,00 €
	Montant total de la subvention		12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE MONT BATCHA LA MALLE AUX HISTOIRES
Adresse administrative : 83 BIS AVENUE JEAN LOLIVE
93500 PANTIN
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame MORGANE PAYOCK-MONTHE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rénovation de la façade et refonte de la signalétique intérieure

Dates prévisionnelles : 1 juin 2024 - 1 juin 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Créée en 2006 à Pantin, La Malle aux histoires est une librairie généraliste qui dispose de solides rayons en jeunesse et littérature étrangère. Depuis 2022, la librairie se compose de 2 magasins, l'un généraliste et l'autre spécialisé en bande dessinée et manga. Elle propose aujourd'hui 33 500 titres à sa clientèle.

Aujourd'hui, La Malle aux Histoires envisage de rénover sa façade afin de la rendre attractive et visible, ainsi que sa signalétique interne. La vitrine constitue un enjeu important pour la librairie qui est située dans un quartier prioritaire. La signalétique interne permettra de faciliter la circulation des clients dans la librairie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	30 350,00	100,00%
Total	30 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	15 350,00	50,58%
Région Ile-de-France	15 000,00	49,42%
Total	30 350,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006255 - LIBRAIRIE DU PLATEAU - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	6 019,00 € HT	49,84 %	3 000,00 €
	Montant total de la subvention		3 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES HISTOIRES DU PLATEAU
Adresse administrative : 13 PLACE NELSON MANDELA
94550 CHEVILLY-LARUE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame CHRISTINE DESMARES, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement du fonds de la librairie

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 27 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créée en 2021 et située sur une place de Chevilly-Larue, près de la médiathèque et à proximité de quelques commerces, d'une surface de vente de 80m2, Les Histoires du Plateau propose une offre de 7 958 références, principalement en littérature et jeunesse, mais aussi des mangas, des bandes dessinées, des essais, du parascolaire, des livres pratiques et des Beaux livres.

La librairie prévoit de renforcer son offre dans les rayons jeunesse (avec des livres pop-up), bande dessinée, Beaux-livres (incluant le pratique et les Beaux-Arts), ainsi que de l'offre pour les publics allophones, empêchés et malvoyants.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur.

Localisation géographique :

📍 CHEVILLY-LARUE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de livres	6 019,00	100,00%
Total	6 019,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	3 019,00	50,16%
Région Ile-de-France	3 000,00	49,84%
Total	6 019,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006256 - LIVRESSENCE - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	11 041,00 € HT	45,29 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIVRESSENCE

Adresse administrative : 129 RUE DE CHARENTON
75012 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame SABRINA SALMON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : développement du fonds de la librairie

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 27 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créée en 2019 et ouverte en 2020, d'une superficie de 41m2, Livressence est à l'origine une librairie dédiée aux domaines du bien-être, de l'écologie et de l'éducation.

La librairie envisage aujourd'hui de réorienter son fonds, pour aller vers un fonds plus généraliste, faisant la part belle à la littérature, afin de mieux répondre aux attentes de la clientèle.

Elle envisage d'acquérir plus de 2 000 références pour proposer de nouveaux rayons en littérature classique, parascoclaire, théâtre, littérature VO et bilingue, mangas et de renforcer des rayons existants tels que la littérature contemporaine, les sciences humaines, la bande dessinée adulte, les romans jeunesse, les albums documentaires jeunesse et la bande dessinée jeunesse.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique : PARIS**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	12 082,00	100,00%
Total	12 082,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	3 041,00	25,17%
Fonds propres	3 000,00	24,83%
Région Ile-de-France	6 041,00	50,00%
Total	12 082,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006257 - JONAS - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	35 000,00 € HT	42,86 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOC EXPL DE LA LIBRAIRIE JONAS
Adresse administrative : 14-16 RUE DE LA MAISON BLANCHE
75013 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame NATHALIE BERTIN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : développement du fonds dans le cadre de l'agrandissement de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 juin 2024 - 1 juin 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Créée en 1957 dans le 13ème arrondissement de Paris, la librairie Jonas propose actuellement 14 900 ouvrages sur une superficie de 92m2. Elle prévoit aujourd'hui de s'agrandir en créant un magasin spécialisé bande dessinée, manga et littérature de l'imaginaire. Avec son nouveau local, elle double sa superficie.

Jonas prévoit aujourd'hui de développer son fonds dans le cadre de l'extension de la librairie. Elle proposera une offre de 17 400 ouvrages à sa clientèle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique : PARIS**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	40 000,00	100,00%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	16 000,00	40,00%
Région Ile-de-France	24 000,00	60,00%
Total	40 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006281 - PASSEURS D'HISTOIRES - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	160 300,00 € HT	21,83 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PASSEURS D'HISTOIRES
Adresse administrative : 60B AVENUE DE LA REPUBLIQUE
91430 IGNY
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame CAROLE FRECHOU-FAVRE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : constitution du fonds et réalisation de travaux et achats de mobilier dans le cadre de la création de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 avril 2024 - 1 avril 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Située à Igny dans la zone de Gommonvilliers, près de commerces de proximité, Passeurs d'histoires sera une librairie généraliste. D'une superficie de 87m2, elle proposera une offre de 6 800 volumes. La librairie a pour ambition d'être un lieu de vie et de rencontres, un endroit convivial et accueillant, dédié à la valorisation du livre et de la lecture, comprenant notamment un programme d'animations, avec des soirées dédiées aux rentrées littéraires, des heures de lectures et de contes pour le jeune public, des clubs de lecteurs adultes et des rencontres d'auteurs d'illustrateurs et d'éditeurs.

La librairie prévoit de constituer son fonds et de réaliser des travaux et des achats de mobilier et matériels dans le cadre de la création de la librairie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 **IGNY**

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	80 000,00	48,40%
Travaux	53 300,00	32,24%
Mobilier	32 000,00	19,36%
Total	165 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	93 000,00	56,26%
CNL (S)	14 000,00	8,47%
DRAC (S)	18 000,00	10,89%
Région Ile-de-France	40 300,00	24,38%
Total	165 300,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006282 - LA PETITE DENISE - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	83 677,00 € HT	29,88 %	25 000,00 €
Montant total de la subvention			25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SARL PREAMBULE

Adresse administrative : 14 PLACE DU CAQUET
93200 SAINT DENIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Mesdames AURELIE ET LAURE-MARIE DALMAR ET LEGAY, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : travaux et achats de mobiliers dans le cadre de la rénovation de la librairie

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 27 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créée en 1998 dans le centre-ville de Saint-Denis, La Petite Denise est une librairie généraliste. D'une superficie de 120 m², elle propose une offre riche et diversifiée de 18 000 références en littérature, jeunesse, sciences humaines, bande dessinée, art et vie pratique. Elle prête une attention particulière à la petite édition.

Située près de la Basilique et à proximité de nombreux commerces, la librairie constitue un lieu important dans la vie culturelle de la ville. Elle est partenaire du cinéma L'Ecran, du Théâtre Gérard Philippe, du Musée d'art et d'histoire et des établissements scolaires.

Les nouvelles gérantes de la librairie réalisent des travaux de rénovation, afin d'améliorer la visibilité de la librairie, de faciliter la circulation des clients dans la librairie et d'accueillir les rencontres dans de meilleures conditions.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la

différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

🏠 SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	32 743,00	35,22%
Aménagement	52 667,00	56,66%
Honoraires	7 545,00	8,12%
Total	92 955,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	9 677,00	10,41%
CNL (S)	34 000,00	36,58%
DRAC (S)	15 000,00	16,14%
Région Ile-de-France	34 278,00	36,88%
Total	92 955,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° 24006286 - EL GHORBA MON AMOUR - LIVRE 2024

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	15 561,00 € HT	44,98 %	7 000,00 €
Montant total de la subvention			7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EL GHORBA MON AMOUR
Adresse administrative : 148 BOULEVARD DES PROVINCES FRANCAIS
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame ALIMA M'BIRIK, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement du fonds de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Créée en 2020 et située dans le quartier récemment construit de Nanterre Université, El Ghorba Mon Amour est une librairie généraliste, d'une superficie de 102 m2, qui propose plus de 13 000 ouvrages à sa clientèle. Elle organise deux ou trois rencontres par mois.

La librairie prévoit un renforcement général du fonds en littérature, sciences humaines et sociales, art et beaux-livres, romans graphiques, théâtre et la création de deux rayons thématiques : les littératures de l'exil et la littérature en VO.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la

différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	17 061,00	100,00%
Total	17 061,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	8 561,00	50,18%
Région Ile-de-France	8 500,00	49,82%
Total	17 061,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**Annexe 3 - Fiches projets Investissement culturel –
Acquisition, construction et restauration de structures
itinérantes**

DOSSIER N° EX086025 - COMMUNE DE NOISY-LE-GRAND - ACQUISITION DU NOUVEAU BIBLIOBUS - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes (n° 00001098)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes	719 170,00 € HT	15,30 %	110 000,00 €
	Montant total de la subvention		110 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY LE GRAND

Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
93160 NOISY LE GRAND

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Brigitte MARSIGNY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du nouveau bibliobus pour le réseau des médiathèques de Noisy-le-Grand

Dates prévisionnelles : 24 mai 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le bibliobus actuel, en service depuis plus de 20 ans, n'est plus en mesure de répondre aux besoins de la population en termes de confort, de fiabilité et de sécurité. L'acquisition d'un nouveau véhicule permettra de proposer des collections renouvelées, ainsi que des animations et des ateliers pour tous les publics. Ce bibliobus sera électrique, par conséquent plus respectueux de l'environnement et plus économique.

L'aménagement du futur bibliobus prendra en compte l'évolution des documents et services proposés à la médiathèque : outre le prêt actuellement proposé (livres et dvd), il devra prendre en compte la possibilité de :

- accueillir des temps de jeux de société et de jeux vidéo
- prévoir le prêt de ces jeux

- accueillir des groupes pour développer des accueils de publics scolaires.

L'achat du véhicule s'effectuera auprès de l'UGAP qui a établi un marché pour les véhicules électriques auprès de Renault Trucks. Ce dernier confiera l'aménagement du bibliobus à la société Toutenkamion, leader européen des solutions mobiles sur mesure.

Il est par ailleurs prévu le recrutement d'un second chauffeur afin d'augmenter le nombre d'arrêts, de desservir de nouveaux quartiers et d'aller dans les écoles les plus éloignées de la médiathèque. Le bibliobus aura une capacité de 5 000 documents.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet, déduction faite des dépenses non éligibles.

Localisation géographique :

🏠 NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACQUISITION DU BUS EQUIPE	719 170,00	98,71%
FORMATION PERMIS POIDS LOURD	4 420,00	0,61%
INSTALLATION BORNE DE RECHARGE	5 000,00	0,69%
Total	728 590,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	295 000,00	40,49%
REGION IDF (montant sollicité)	142 900,00	19,61%
METROPOLE DU GRAND PARIS	144 000,00	19,76%
FONDS PROPRES	146 690,00	20,13%
Total	728 590,00	100,00%

DOSSIER N° EX086029 - COMMUNE DE SEVRAN - ACQUISITION D'UN BIBLIOBUS - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes (n° 00001098)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes	173 350,00 € HT	25,96 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SEVRAN

Adresse administrative : 28 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93270 SEVRAN

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur STEPHANE BLANCHET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition d'un bibliobus pour le réseau de lecture publique de la commune de Sevrans

Dates prévisionnelles : 30 mai 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le réseau des bibliothèques de Sevrans doit envisager son évolution pour consolider et développer son offre à destination des usagers.

L'élaboration du projet scientifique et culturel a fait apparaître la nécessité de l'acquisition d'un bibliobus pour une extension du maillage du réseau de lecture publique sur le territoire de Sevrans.

En sa qualité de service public de proximité, le Bibliobus s'adresse aux habitants qui rencontrent des difficultés à se déplacer ou qui sont éloignés de la lecture pour des raisons sociales ou culturelles.

Ce nouveau service à la population répondra ainsi à trois objectifs :

- Maintenir un service de lecture publique pendant les travaux d'un nouvel équipement dans le quartier des Beaudottes

- Favoriser la rencontre avec les publics, éloignés des lieux culturels, par son caractère itinérant
- Étendre le maillage de lecture publique en proposant des dessertes dans deux quartiers de la ville, trop éloignés actuellement des bibliothèques.

Le choix d'acquérir un véhicule électrique de type 3T5 doté de matériaux et d'équipements respectueux de l'environnement (recyclage, gestion du chauffage et lumière, ampoules LED etc.) répond à un enjeu sociétal priorisé par la ville.

Le bibliobus aura une capacité d'environ 2 000 documents.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :

 SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHAT DU VEHICULE	63 350,00	36,54%
AMENAGEMENT, EQUIPEMENT, CONVOYAGE, etc.	110 000,00	63,46%
Total	173 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	64 550,00	37,24%
REGION IDF (montant sollicité)	50 000,00	28,84%
CD 93	24 000,00	13,84%
FONDS PROPRES	34 800,00	20,07%
Total	173 350,00	100,00%

Annexe 4 - Fiche projet d'aide aux conventions de développement culturel

**DOSSIER N° EX086198 - Convention de développement culturel - COMMUNE DE MALAKOFF
(2021-2024) [2024 = année 4]**

Dispositif : Conventions de développement culturel (n° 00001044)

Délibération Cadre : CR2017-76 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657341-131006-300

Action : 13100601- Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Conventions de développement culturel	169 960,00 € TTC	11,77 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MALAKOFF

Adresse administrative : 1 PL DU ONZE NOVEMBRE
92241 MALAKOFF

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JULIEN BILLIARD, Responsable administratif

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des demandes.

Description :

Le centre d'art contemporain de Malakoff déploie ses actions entre deux lieux : la maison des arts, lieu de diffusion, et la supérette, lieu d'expérimentation. Il offre aux artistes la possibilité de produire, exposer, travailler. Le centre mène des actions de médiation envers les publics : initiation à l'art contemporain, travail d'information auprès des enseignants, ateliers pédagogiques, évaluation des actions, échanges avec les publics et partage de connaissances.

En 2024, quatrième année du conventionnement entre le centre d'art et la Région, deux cycles d'exposition et d'activités inaugurent le projet "Un centre d'art nourricier" qui se déploie de 2024 à 2026.

En parallèle, l'équipe met en situation sur toute l'année une quarantaine de moments d'échanges propices aux discussions et propose des projets hors les murs ainsi que des modules de médiation et d'éducation artistique.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

🏠 MALAKOFF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	357 190,00	77,95%
Dépenses artistiques	90 522,00	19,76%
Dépenses techniques	1 500,00	0,33%
Dépenses d'actions culturelles	6 500,00	1,42%
Autres dépenses (assurances)	2 500,00	0,55%
Total	458 212,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat (DRAC) [A]	15 000,00	3,27%
Subvention CD Hauts-de-Seine [A]	10 990,00	2,40%
Subvention Région IDF	20 000,00	4,36%
Subvention commune Malakoff [A]	372 222,00	81,23%
Subvention Métropole Grand Paris [A]	32 000,00	6,98%
Autres recettes	8 000,00	1,75%
Total	458 212,00	100,00%

Annexe 5 - Fiche projet d'aide aux Fabriques arts visuels

DOSSIER N° EX085965 - Fabriques arts visuels - LIGHT CONE (2023-2026) [2024 = année 2]

Dispositif : Fabriques arts visuels (n° 00001045)

Délibération Cadre : CR2017-76 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131006-300

Action : 13100601- Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fabriques arts visuels	389 396,00 € TTC	14,12 %	55 000,00 €
Montant total de la subvention			55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LIGHT CONE

Adresse administrative : 157 RUE DE CRIMEE
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Gisèle RAPP-MEICHLER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Fondée en 1982 avec l'ambition de mettre à disposition des programmeurs un catalogue de films qui relèvent exclusivement du cinéma expérimental, Light Cone s'est développée en 40 ans au point d'être aujourd'hui, par le volume et l'exhaustivité de sa collection, la plus importante coopérative européenne de diffusion de ce type de cinématographie, et la deuxième au monde après The Film-Makers' Cooperative de New York.

Pour faire connaître son catalogue de 6500 films et la création contemporaine, l'association organise des projections régulières, des festivals, des séances pour les professionnels, diffuse une programmation en ligne et accueille un public lycéen pour des visites de découverte dans ses locaux à qui elle réserve des séances de projections dans des cinémas partenaires.

Light Cone soutient plus particulièrement la création en Île-de-France à travers l'Atelier 105, une résidence d'aide à la post-production numérique qui prend la forme d'un espace de travail équipé mis à disposition sous la conduite d'un technicien qui forme ou accompagne sur plusieurs opérations (étalonnage, montage, mixage, fabrication de copie, numérisation d'éléments argentiques, etc.). En 2024,

deuxième année de son conventionnement quadriennal, l'association a accueilli les cinéastes Juana Robles, Agnès Perrais, Pauline Rigal, Sergei Prokofiev (rencontré grâce à la collaboration avec l'association "Artistes en exil"), Lucie Leszez et Antoni Pinent. Une demi-douzaine d'autres cinéastes doivent être accueillis d'ici la fin de l'année.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régional sollicité et le montant voté.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	308 688,00	77,40%
Dépenses artistiques	65 782,00	16,49%
Dépenses techniques	8 950,00	2,24%
Dépenses d'actions culturelles	10 976,00	2,75%
Assurances, impôts et taxes, frais financiers	4 425,00	1,11%
Total	398 821,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention CNC (A)	60 000,00	15,04%
Subvention Région	60 000,00	15,04%
Subvention Ville de Paris (A)	7 000,00	1,76%
Subvention CNAP (A)	6 000,00	1,50%
Recettes propres d'activités	264 371,00	66,29%
Autres recettes	1 450,00	0,36%
Total	398 821,00	100,00%

Annexe 6 - Fiches projets de soutien aux manifestations littéraires

DOSSIER N° EX086072 - COMMUNE DE BUC - 31^è FESTIVAL BD BUC - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657341-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	92 000,00 € HT	10,87 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUC

Adresse administrative : 3 RUE DES FRERES ROBIN
78530 BUC

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur STEPHANE GRASSET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de la 31^è édition du Festival BD Buc les 12 et 13 octobre 2024

Dates prévisionnelles : 10 avril 2024 - 13 octobre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le Festival se déroule au Château de Buc auquel est adossé une vaste tente.

L'objectif de la manifestation est de proposer au public le plus large possible de rencontrer l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre de bande dessinée : les auteurs (dessinateurs, scénaristes, coloristes), les éditeurs (dont de petites maisons d'édition, des éditeurs indépendants ou des auteurs auto-édités), les libraires (Comptoir de la BD Versailles, le réseau Canal BD, des bouquinistes de la région parisienne).

Les bibliothèques municipales et associatives du réseau Culture et Bibliothèques pour Tous sont associés à l'événement.

La programmation propose :

- un plateau d'auteurs avec une dimension européenne et internationale, des auteurs pour les adultes et la jeunesse, des auteurs grand public, indépendants, auto-édités,
- un programme de rencontres, débats, expositions, conférences, des ateliers,
- des rencontres et dédicaces dans les bibliothèques du territoire,
- la remise du Prix ados/ adultes "Buc en bulles" en partenariat avec l'association "Culture et Bibliothèques pour tous Yvelines-Essonne"

- des partenariats avec le collège Sacré-Cœur de Versailles et le Lycée franco-allemand, ainsi qu'un projet artistique et pédagogique avec des classes de CM1 et CM2 de l'intercommunalité.
 - un atelier BD mené avec des personnes suivies en milieu ouvert par le SPIP 78 (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).
 - un partenariat avec TV78 avec des reportages et des plateaux.
- Parmi les auteurs invités en 2024 : Elric (Spirou), Pica (Les Profs), Ian Dairin (Kid Paddle), Jean-François Biard (Soutanes noires et jeunes démons), Peter Nuyten (Auguria), etc.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 BUC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ARTISTIQUE (animations, rémunération des auteurs et charges sociales)	51 000,00	51,00%
LOGISTIQUE ET TECHNIQUE (transport, hébergement, restauration, location de matériel)	43 000,00	43,00%
COMMUNICATION	6 000,00	6,00%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	13 967,00	13,97%
REGION IDF (montant sollicité)	15 000,00	15,00%
CD 78	25 000,00	25,00%
MECENAT ET SPONSIRING	10 000,00	10,00%
SOFIA	10 967,00	10,97%
RECETTES (location stands, vente produits dérivés)	5 500,00	5,50%
FONDS PROPRES COMMUNE	19 566,00	19,57%
Total	100 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086173 - COMMUNE DE SURESNES - 8è SALON DU LIVRE ADO - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657341-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	11 620,00 € TTC	34,42 %	4 000,00 €
	Montant total de la subvention		4 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SURESNES

Adresse administrative : 2 RUE CARNOT
92150 SURESNES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur GUILLAUME BOUDY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du 8è Salon du livre Ado de Suresnes du 15 au 17 novembre 2024

Dates prévisionnelles : 23 mai 2024 - 17 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le Salon se déroule à la Médiathèque Centre-ville de Suresnes et propose également des actions hors-murs dans les équipements culturels de la ville (cinéma Le Capitole, théâtre Jean-Vilar, école d'Arts plastiques, etc.).

Le salon est destiné aux adolescents de 11 à 18 ans et leurs parents.

Il aura cette année pour thématique les carnets de voyages, réels ou imaginaires.

Il accueille sur deux jours entre 10 et 15 auteurs pour des dédicaces et des ateliers d'écriture et d'illustration, et différentes animations : lectures, conférences et tables rondes, battle littéraire et escape game.

Le parrain de l'édition 2024 sera Victor Dixen (publié aux éditions Gallimard Jeunesse, Soleil, Robert Laffont).

Les trois auteurs invités ont déjà confirmé leur participation au Prix du Salon : Aurélie Croize avec L'apprentie cartomancienne (Gulfstream), Sandrine Bonini avec Cargo Paradis (Thierry Magnier) et Anne Langlois avec Liberté, égalité et toilettes sèches (Nathan).

Les Lycées Paul Langevin et Louis Blériot de Suresnes ainsi que les trois collèges participent à la manifestation par des rencontres en amont du salon et la participation des élèves au vote du prix du Salon du livre ado et au concours artistique.

La fréquentation attendue est de 1500 à 2000 visiteurs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

🏠 SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ARTISTIQUE (droits d'auteurs, spectacles, location d'expositions)	7 450,00	58,66%
LOGISTIQUE ET TECHNIQUE	4 050,00	31,89%
COMMUNICATION	1 200,00	9,45%
Total	12 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF (montant sollicité)	5 080,00	40,00%
FONDS PROPRES	7 620,00	60,00%
Total	12 700,00	100,00%

**DOSSIER N° EX086043 - MAISON DES ÉCRIVAINS ÉTRANGERS ET DES TRADUCTEURS -
RENCONTRES LITTÉRAIRES INTERNATIONALES MEETING N°21 - LIVRE 2024**

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	48 800,00 € TTC	10,25 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES ECRIVAINS ET DES TRADUCTEURS
Adresse administrative : 1 BD RENE COTY
44602 SAINT NAZAIRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ELISABETH BISCAY, Gestionnaire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation des 21^è Rencontres littéraires internationales MEETING, en Ile-de-France du 18 au 20 novembre 2024

Dates prévisionnelles : 6 mars 2024 - 20 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La Maison des Ecrivains Etrangers et des Traducteurs (MEET) accueille toute l'année des écrivains étrangers pour des résidences d'écriture et contribue à la découverte d'auteurs étrangers à travers des publications et l'organisation de rencontres littéraires internationales en Ile-de-France, ainsi qu'à Saint-Nazaire.

Ces rencontres, tables rondes et lectures se déroulent dans des structures culturelles, des librairies, des bibliothèques et des lycées.

La MEET met à l'honneur deux littératures étrangères lors de ses Rencontres "Meeting" du mois de novembre, qui seront en 2024, les littératures suédoise et tunisienne.

Ces rencontres se tiendront du 18 au 20 novembre à Paris.

Chaque année, un recueil de textes de commande sur le thème de l'année paraît en édition bilingue,

langue originale et français, avant ces rencontres.

Les auteurs invités pour l'édition 2024 :
Pour la Tunisie : Aymen Daboussi, Hella Fekin, Aymen Gharb, Amira Ghenim.
Pour la Suède : Daniel Gustafsson, Björn Larsson, Jilia Mossaed, Maja Thrane.

Un partenariat avec le lycée de Saint-Germain-en-Laye se construit.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :
 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ARTISTIQUE (droits d'auteurs)	11 300,00	21,00%
LOGISTIQUE ET TECHNIQUE (transports, hébergement, restauration, frais de mise en page et correction)	15 800,00	29,37%
COMMUNICATION	6 700,00	12,45%
COUTS DE STRUCTURE	20 000,00	37,17%
Total	53 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNL	15 000,00	27,88%
SOFIA	10 000,00	18,59%
VILLE DE SAINT-NAZAIRE	5 000,00	9,29%
REGION IDF (montant sollicité)	10 000,00	18,59%
FONDS PROPRES	13 800,00	25,65%
Total	53 800,00	100,00%

DOSSIER N° EX086060 - MAISON DE LA CULTURE YIDDISH - BIBLIOTHÈQUE MEDEM - SAISON CULTURELLE 2024 - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	82 000,00 € TTC	18,29 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE LA CULTURE YIDDISH
BIBLIOTHEQUE MEDEM PARIZER YIDISH
TSENER

Adresse administrative : 29 RUE DU CHATEAU D'EAU
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur GILLES ROZIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de la saison 2024/2025 des rencontres littéraires de la Maison de la Culture Yiddish - Bibliothèque Medem

Dates prévisionnelles : 31 mai 2024 - 27 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La Maison de la culture yiddish propose une programmation régulière et variée, qui permet de découvrir ou approfondir la connaissance de la culture yiddish et de valoriser le fonds exceptionnel de sa bibliothèque.

Ses actions culturelles sont proposées en présentiel et en distanciel simultanément.

La saison culturelle 2024/2025 s'articulera autour d'un hommage à la famille REISEN, dynastie incontournable de la culture yiddish.

Cette thématique sera déclinée avec une exposition, une dizaine de conférences, des rencontres littéraires, des ateliers et un séminaire.

Outre cette thématique forte, d'autres actions récurrentes composent la programmation de la MCY, telles

que : le séminaire intensif de littérature yiddish en janvier, des rencontres littéraires (avec Rachel Ertel, Nathalie Zadjé...) et des ateliers de théâtre, de conversation, la célébration de commémorations (Commémoration du soulèvement du ghetto de Varsovie en avril 2025), la reprise du Cabaret Manger, cabaret en 10 chansons, quelques poèmes autour de l'oeuvre et de la vie d'Itsik Manger, et un concert exceptionnel de Daniel Kahn (qui mènera aussi un atelier d'écriture de chansons).

Enfin, la MCY propose une programmation à l'occasion de fêtes et manifestations nationales : les Nuits de la Lecture, le Printemps de Poètes, ou encore les Journées Européennes de la Culture Juive.

La médiathèque poursuivra son travail de catalogage de fonds et un cycle de rencontres littéraires mensuelles où des invités viennent parler de livres qui leur sont chers.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget présenté par le porteur de projet, déduction faite d'une partie des coûts de structure.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ARTISTIQUE (rémunération des artistes et intervenants, droits d'auteurs, expositions et impressions))	42 000,00	19,91%
LOGISTIQUE ET TECHNIQUE (prestations, location, matériel)	19 500,00	9,24%
COMMUNICATION	4 500,00	2,13%
COUTS DE STRUCTURE (fournitures, salaires et charges du personnel)	145 000,00	68,72%
Total	211 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	25 000,00	11,85%
DGLFLF	5 000,00	2,37%
REGION IDF (montant sollicité)	20 000,00	9,48%
VILLE DE PARIS	15 000,00	7,11%
MECENAT (fondations privées)	20 000,00	9,48%
RECETTES PROPRES (billetterie, ventes, adhésions)	126 000,00	59,72%
Total	211 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086062 - DATA FACTORY - SO BD 14è EDITION - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	104 200,00 € HT	4,80 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DF DATA FACTORY

Adresse administrative : 1 RUE GUY MOQUET
92240 MALAKOFF

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur RENAUD CHAVANNE, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de la 14è édition du festival SO BD à Paris du 29 novembre au 1er décembre 2024

Dates prévisionnelles : 4 avril 2024 - 1 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le festival SoBD se déroule dans l'Espace des Blancs-Manteaux à Paris pendant un week-end.

Il invite chaque année une quarantaine d'auteurs et illustrateurs, auxquels s'ajoutent les auteurs invités par leurs éditeurs, soit près de 150 auteurs.

La programmation est composée, outre les stands d'éditeurs et les dédicaces, de rencontres, ateliers, expositions, table rondes, master class et performances. Il accueille plus de 70 exposants : maisons d'édition, libraires, fanzines, collectifs, et galeries.

En 2024, le pays invité est le Luxembourg, en partenariat avec le site Kultur.lx, l'Ambassade du Luxembourg, et le Festival de Contern.

Le festival s'adresse au grand public, mais propose des rencontres et ateliers dédiés aux professionnels et aux scolaires et étudiants le vendredi.

Le festival est gratuit, à l'exception des master class.
Une vente d'œuvres originales est organisée.
Un prix est également donné à un ouvrage d'étude de la bande dessinée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet, déduction faite des frais bancaires.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ARTISTIQUE	33 600,00	32,11%
LOGISTIQUE ET TECHNIQUE	38 600,00	36,88%
COMMUNICATION	12 250,00	11,71%
COUTS DE STRUCTURE	20 200,00	19,30%
Total	104 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	4 000,00	3,82%
SOCIETES DES AUTEURS (SOFIA, SAIF, SCAM)	16 000,00	15,29%
REGION IDF (montant sollicité)	5 000,00	4,78%
VILLE DE PARIS	2 500,00	2,39%
AMIS DU 9E ART	10 000,00	9,56%
AMBASSADE DU LUXEMBOURG	4 000,00	3,82%
KULTUR.LX	2 000,00	1,91%
MECENAT ENTREPRISES	13 150,00	12,57%
FONDATION CREDIT MUTUEL	6 000,00	5,73%
RECETTES PROPRES (vente livres, vente espaces, master-class, vente d'oeuvres, etc)	42 000,00	40,13%
Total	104 650,00	100,00%

DOSSIER N° EX086065 - LECTURE POUR TOUS - FESTIVAL DES LIVRES, DES ARTISTES - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	129 300,00 € TTC	19,33 %	25 000,00 €
Montant total de la subvention			25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LECTURE POUR TOUS

Adresse administrative : 37 RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JACQUES BERDAH, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de la 8^e édition du Festival Des livres, des artistes les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024

Dates prévisionnelles : 30 avril 2024 - 1 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'association "Lectures pour tous" a pour but la lutte contre l'illettrisme. Elle sensibilise et donne goût à la lecture par les livres d'écrivains célèbres, avec l'organisation d'un festival annuel. L'idée est de promouvoir les livres des personnalités, mais avant tout, d'encourager la lecture pour tous, grâce à la découverte de l'ouvrage de son idole.

Le Festival se tient à la Maison de la Chimie (Paris 7^e) pendant 2 jours.

Il a pour objectif de créer une proximité entre le public et les artistes : une rencontre authentique entre les lecteurs et les artistes, écrivains, philosophes, sportifs, chanteurs, chefs, humoristes...

Le festival propose des rencontres dans les lycées, collèges et maisons de retraite avec des écrivains venant du sport, du cinéma, de la mode, du sport, de la télévision.

Outre les dédicaces, le festival propose des animations, des concerts et spectacles, des conférences, tables rondes.

Quatre rencontres sont envisagées avec des classes de lycéens pour l'année 2024.
Les auteurs et intervenants interviennent gracieusement.

En 2024, sont invités, notamment :

Lorie, Adriana KAREMBEU, Veronika LOUBRY, Bernard LAPORTE, Jean TESTANIERE, Joann SFAR, Delphine HORVILLEUR, Vahina GIOCANTE, Omar SY, Michel DRUCKER, Matthieu LARTOT, Marc LEVY, Christine KELLY, Marie DRUCKER, Patrick SEBASTIEN, Bernard MINIER, Alice POL, Guillaume GOMEZ, Guy SAVOYE, Camille LELLOUCHE, Florent PAGNY, Anthony DELON, Panayotis PASCOT, Hugo LLORIS, Thomas SCHLESSOR, David FOENKINOS, Michel BUSSI, Joël DICKER, Bixente LIZARAZU, Sylvain TESSON, Mélissa DA COSTA, Aurélie VALOGNE, Amélie NOTHOMB, Adeline FLEURY, Nathalie MARQUAY- PERNAUT.

La librairie TOM SEPT (Paris 7è) est partenaire pour la vente des livres.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ARTISTIQUE (animateur, programmeur, designer, graphiste, coordinateur)	26 500,00	20,49%
LOGISTIQUE ET TECHNIQUE (location Maison de la Chimie, achat, sécurité, transport, hébergement, restauration)	64 100,00	49,57%
COMMUNICATION	35 000,00	27,07%
COUTS DE STRUCTURE	3 700,00	2,86%
Total	129 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF (montant sollicité)	25 000,00	19,33%
METROPOLE DU GRAND PARIS	24 900,00	19,26%
MECENAT ET SPONSORING	69 400,00	53,67%
FONDATION CREDIT MUTUEL	10 000,00	7,73%
Total	129 300,00	100,00%

**DOSSIER N° EX086094 - D'UN LIVRE À L'AUTRE - 10^è EDITION DU SALON DU LIVRE JEUNESSE
AFRO-CARIBEEN - LIVRE 2024**

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	22 612,00 € TTC	10,61 %	2 420,00 €
Montant total de la subvention			2 420,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : D'UN LIVRE A L'AUTRE

Adresse administrative : 15-17 RUE DU DOCTEUR EMILE-ROUX
92110 CLICHY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FATOU DRAME, Responsable de projet

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de la 10^è édition du Salon du Livre jeunesse Afro-caribéen du 29 novembre au 1^{er} décembre 2024 à Clichy-la-Garenne.

Dates prévisionnelles : 21 mai 2024 - 1 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le salon se déroule au sein du Lycée René Auffray de Clichy, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2024.

Cette année, la thématique choisie est celle de "l'enfance". La programmation interrogera les relations entre la littérature et l'enfance : enfance choyée ou brisée, la littérature transmet des images diverses de l'enfant. Quand, de quelle façon et pourquoi fait-on intervenir, dans une œuvre littéraire, la figure ou la parole de l'enfant ?

En 2024, le salon se déclinera en quatre pôles différents :

1. Pôle littéraire : vente de livres, rencontres et dédicaces d'auteurs, expositions, lectures, conférences et tables rondes ;
2. Pôle ateliers d'écriture et illustrations graphiques : ateliers d'écriture créative, atelier BD/Mangas, dessins ;
3. Pôles lectures : lectures à voix haute, lectures en musique, etc.

4. Pôle spectacles de contes avec des acteurs de la scène afro-caribéenne des contes et des arts de la parole.

Les auteurs invités sont Véronique Tadjo, Jade Amory, Mabrouck Rachedi, Yasmina Djebel, Jude Duranty, Magali Attiogbé, Grâce Ly, Ketty Steward et Marguerite Abouet.

Le partenariat avec les lycées Nexton et Auffray de Clichy se poursuivent avec un projet d'ateliers de création et illustration d'un récit d'enfance relié sous forme de livre : textes, slam, poésie, romans graphiques.

Une vingtaine d'éditeurs seront présents, ainsi que 9 librairies indépendantes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :

CLICHY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ARTISTIQUE (spectacles, ateliers, droits d'auteurs, rémunération des artistes)	7 345,00	32,48%
LOGISTIQUE ET TECHNIQUE (ingénieur son, location matériel, hébergement et catering bénévoles, achats fournitures et livres)	9 517,00	42,09%
COMMUNICATION	5 750,00	25,43%
Total	22 612,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
MINISTERE DE LA CULTURE	5 000,00	22,11%
DRAC	5 000,00	22,11%
REGION IDF (montant sollicité)	2 420,00	10,70%
COMMUNE DE CLICHY	3 000,00	13,27%
RECETTES PROPRES (adhésions, vente de stands et traiteur)	7 192,00	31,81%
Total	22 612,00	100,00%

DOSSIER N° EX086206 - HISTOIRE DE LIRE - SALON HISTOIRE DE LIRE 2024 - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	129 000,00 € HT	10,08 %	13 000,00 €
Montant total de la subvention			13 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HISTOIRE DE LIRE
Adresse administrative : 12 AVENUE DE PORCHEFONTAINE
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ETIENNE DE MONTETY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de l'édition 2024 du Salon Histoire de Lire les 23 et 24 novembre 2024 à Versailles

Dates prévisionnelles : 27 mai 2024 - 24 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le Salon Histoire de Lire se tient à Versailles, sur l'Avenue de Paris, à l'Hôtel de ville, à l'Université Ouverte, à la Préfecture, à l'Hôtel du Département et dans d'autres lieux institutionnels.

Les auteurs sont accueillis pour présenter leur actualité éditoriale et rencontrer le public sous forme de dédicaces, grands débats, regards croisés, cafés des auteurs, histoire en scène interprétée par des comédiens, histoire en bulles et animations pour la jeunesse.

Une soixantaine d'éditeurs sont représentés.

De nombreuses actions d'Education Artistique et Culturelle sont développées chaque année, telles que :

- EnQuête d'Histoire : 4 rencontres entre un étudiant chercheur et des élèves de 1ère spécialité Histoire Géo et Sciences Politiques.
- L'Histoire à la rencontre des Lycées professionnels / Campus Versailles : 3 rencontres entre un historien et des classes de lycées professionnels.
- L'Histoire à voix haute : il est prévu de réunir 1000 lycéens de toute la région, au Palais des Congrès de Versailles. Certains lycéens seront invités à lire au pupitre de courts extraits de textes historiques qui ont

marqué l'histoire. Un comédien donnera une leçon de diction, puis un historien racontera le contexte et la portée du texte.

- Le Prix Histoire 2.0 Lycéens : il s'agit de se mettre dans la peau d'un vulgarisateur d'histoire et produire sa propre vidéo. Seul ou en groupe, ils doivent effectuer une recherche, choisir un angle, tourner et monter. Le lauréat se voit récompensé, lors de la soirée de remise du Prix à l'UGC Le Cyrano.

En 2024, tous les lycéens d'Ile-de-France sont invités à produire leur propre vidéo d'Histoire, dans l'esprit des créateurs de contenu.

3 librairies de la ville participent à la manifestation et gèrent collectivement les ventes : Gibert Joseph, la Librairie Antoine et le Comptoir de la BD.

La bibliothèque de l'Heure Joyeuse et les Bibliothèques de Versailles interviennent pendant le salon en proposant des animations destinées à la jeunesse.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ARTISTIQUE (droits d'auteur, rémunération, achat de spectacles et animations)	51 500,00	36,79%
LOGISTIQUE ET TECHNIQUE (prestations régie, location de salle et matériels, transport, hébergement, restauration)	67 400,00	48,14%
COMMUNICATION	11 500,00	8,21%
COUTS DE STRUCTURE	9 600,00	6,86%
Total	140 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	6 000,00	4,29%
SOFIA	3 500,00	2,50%
REGION IDF (montant sollicité)	24 000,00	17,14%
CD 78	26 000,00	18,57%
VILLE DE VERSAILLES	18 000,00	12,86%
MECENAT (ministère des armées, engie, libraires, Univ.St Quentin, Crédit Agricole, Sté des amis de Versailles, Caisse d'Epargne)	55 000,00	39,29%
RECETTES PROPRES (billetterie)	7 500,00	5,36%
Total	140 000,00	100,00%

**Annexe 7 - Fiches projets d'aide aux projets des
professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)**

DOSSIER N° EX085678 - CA ET LA - PROJETS EDITORIAUX EXCEPTIONNELS - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	58 440,00 € HT	27,38 %	16 000,00 €
Montant total de la subvention			16 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EDITIONS CA ET LA
Adresse administrative : 6 RUE JEAN BAPTISTE VACHER
77600 BUSSY SAINT GEORGES
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur SERGE EWENCZYK, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : un programme de réimpression de 10 titres dans le cadre de l'anniversaire des 20 ans de la maison d'édition

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 27 septembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créées en 2005, les éditions Ça et là publient des adaptations de bandes dessinées étrangères. Avec un rythme de publication de 12 titres par an, la maison d'édition compte 210 ouvrages au catalogue. Elle a remporté 2 fauves d'or en 2022 et 2023 et est ainsi reconnue pour son travail de découverte d'auteurs étrangers de bande dessinée.

Ça et là lance un programme de réimpression dans le cadre de l'anniversaire des 20 ans de la maison d'édition, dont l'objectif est de réimprimer 10 titres emblématiques de son catalogue, actuellement en rupture de stock ou en passe de l'être, dont :

- Annie Sullivan et Helen Keller de Joseph Lambert
- Deux femmes de Song Aram
- Filmo Graphique d'Edward Ross
- Alors que j'essayais d'être quelqu'un de bien d'Ulli Lust
- Dessous de Leela Corman

Ce programme de réimpression représente un investissement crucial pour maintenir la richesse et la diversité du catalogue de la maison d'édition.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures d'ateliers, eau, électricité	200,00	0,33%
Services externes (hébergement, location, recherches, assurance, documentation, colloques, séminaires, salons)	650,00	1,08%
Droits d'auteurs	10 000,00	16,55%
Imprimeur, maquettiste, graphiste, relecture, collection	46 040,00	76,17%
Autres services externes (déplacements, missions, frais postaux et de télécommunication, honoraires)	450,00	0,74%
Frais de personnel	3 100,00	5,13%
Total	60 440,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	42 440,00	70,22%
Région Ile-de-France	18 000,00	29,78%
Total	60 440,00	100,00%

DOSSIER N° EX085703 - EDITIONS DE L'ANTILOPE - PROJETS EDITORIAUX EXCEPTIONNELS - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	99 644,00 € HT	15,05 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES EDITIONS DE L'ANTILOPE
Adresse administrative : 102 BD VOLTAIRE
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur GILLES ROZIER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : publication des ouvrages les plus importants de l'écrivain Peretz Markish

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 27 septembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créée en 2014, L'Antilope publie des textes rendant compte de la richesse et des paradoxes de l'existence juive sur les cinq continents. Avec un rythme de publication d'une dizaine de titres par an, la maison d'édition compte aujourd'hui 59 titres à son catalogue.

Les éditions de L'Antilope envisagent de publier les ouvrages les plus marquants de l'écrivain Peretz Markish, l'un des plus grands écrivains yiddish du XXe siècle : « La saga D'une génération l'autre » et un recueil de ses poèmes. L'auteur est peu connu du public francophone car il a très peu été traduit. « La saga D'une génération l'autre » compte plus de mille cinq cents pages. La traduction et la publication représentent un coût important pour la maison d'édition, rendant la réalisation de ce projet impossible sans l'aide régionale.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la

différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures d'activités et de bureau	20 961,00	18,28%
Services externes (assurance, salons, lectures)	2 300,00	2,01%
Droits d'auteurs	28 055,00	24,47%
Maquettiste, graphiste	2 928,00	2,55%
Autres services externes (diffusion, déplacements, missions, frais postaux et de télécommunication, honoraires, publicité)	20 400,00	17,79%
Frais de personnel	40 000,00	34,89%
Total	114 644,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	45 000,00	39,25%
CNL (S)	13 200,00	11,51%
Emploi et formation professionnelle	12 000,00	10,47%
Associations, fondations (Fondation pour la	12 000,00	10,47%
Fonds propres	2 444,00	2,13%
Région Ile-de-France	30 000,00	26,17%
Total	114 644,00	100,00%

DOSSIER N° EX085799 - L'ARCHE - PROJETS EDITORIAUX EXCEPTIONNELS - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	50 000,00 € HT	22,00 %	11 000,00 €
Montant total de la subvention			11 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOC L'ARCHE
Adresse administrative : 57 RUE DU MIDI
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame CLAIRE STAVAUX, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : un programme de réimpression d'une série de 29 textes d'auteurs emblématiques de la maison d'édition

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 27 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créée en 1949, L'Arche publie essentiellement des textes de théâtre. Les plus célèbres auteurs dramatiques des XIXe et XXe siècles figurent à son catalogue, tels Bertolt Brecht, Thomas Bernhard, Federico García Lorca, Sean O'Casey, Eugene O'Neill, Bernard Shaw, August Strindberg ou Anton Tchekhov.

Elle a ensuite accueilli les œuvres d'auteurs tels que Alexandra Badea, Edward Bond, Jan Fabre, Jon Fosse, Elfriede Jelinek, Sarah Kane, Dennis Kelly, Stefano Massini, Fabrice Melquiot, Lars Norén, Christophe Pellet, Michel Vinaver, etc.

Avec un rythme de publication de 12 à 15 titres par an, la maison d'édition compte 905 titres à son catalogue.

Afin de valoriser la richesse de son fonds théâtral patrimonial et de se repositionner comme éditeur de Brecht pour l'avenir, L'Arche envisage un programme de réimpression d'une série de 29 textes d'auteurs emblématiques de la maison d'édition sur 3 ans, majoritairement des auteurs germanophones (Falk Richter, Marius von Mayenburg, Roland Schimmelpfennig, Elfriede Jelinek et Peter Handke), mais aussi d'autres dramaturges essentiels tels que le suédois Lars Norén, le norvégien Jon Fosse ou encore l'italien Stefano Massini.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures d'activités et de bureau	300,00	0,47%
Services externes (assurance, salons, lectures)	600,00	0,94%
Droits d'auteurs	4 000,00	6,24%
Maquettiste, graphiste	28 200,00	43,99%
Autres services externes (diffusion, déplacements, missions, frais postaux et de télécommunication, honoraires, publicité)	27 800,00	43,37%
Frais de personnel	3 200,00	4,99%
Total	64 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	41 000,00	63,96%
Région Ile-de-France	23 100,00	36,04%
Total	64 100,00	100,00%

DOSSIER N° EX085843 - D'UNE RIVE A L'AUTRE - PROJETS EDITORIAUX EXCEPTIONNELS - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	48 539,00 € HT	22,66 %	11 000,00 €
Montant total de la subvention			11 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L 'USAGE DU MONDE
Adresse administrative : EDITIONS D'UNE RIVE A L'AUTRE
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur PATRICK ROLLIER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : publication d'un ouvrage intitulé Sous-terre - Regards historique et photographique sur la Shoah par balles

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 27 septembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créées en 2019, les éditions D'une rive à l'autre sont nées du désir de créer des résonances entre la photographie et les sciences humaines. Chaque livre publié accueille les images d'un photographe et les mots d'un sociologue, d'un historien, d'un anthropologue ou d'un philosophe. Ces regards croisés suscitent des émotions, des réflexions et éclairent d'un jour nouveau les questions que notre époque soulève. La maison d'édition compte 9 titres au catalogue.

Les éditions D'une rive à l'autre prévoient de publier un ouvrage intitulé « Sous terre - Regards historique et photographique sur la Shoah par balles ». L'ouvrage est né de la mise en résonance de la pensée d'Annette Becker, historienne spécialiste des enjeux mémoriels, des violences contre les civils et des génocides, avec les photographies d'Antoine Lecharny, jeune photographe et artiste plasticien.

La ligne éditoriale de cette jeune maison d'édition a un positionnement original. Elle est membre de France PhotoBook et de Fontaine O Livres.

Avec ce projet, la maison d'édition a pour objectif de contribuer à la transmission et à l'éducation à l'Histoire de la Shoah.

L'aide régionale permettrait à la maison d'édition de mener à bien ce projet éditorial ambitieux sans fragiliser son équilibre économique.

Partenaires du projet : Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, Mémorial de la Shoah, Fondation de la Shoah

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures d'ateliers, de fournitures de bureau	29 115,00	57,04%
Services externes (location, transports, restauration, frais d'hébergement, droits d'auteurs, imprimeur, maquettiste, graphiste, autres services externes)	21 924,00	42,96%
Total	51 039,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	30 564,00	59,88%
Fonds propres	225,00	0,44%
Fondation pour la Mémoire de la Shoah	6 750,00	13,23%
Région Ile-de-France	13 500,00	26,45%
Total	51 039,00	100,00%

DOSSIER N° EX085853 - CARACTÈRES - PROJETS EDITORIAUX EXCEPTIONNELS - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	35 000,00 € HT	14,29 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EDITIONS CARACTERES
Adresse administrative : 7 RUE DE L ARBALETE
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame NICOLE GDALIA, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : la publication d'un ouvrage de Gao Xingjian

Dates prévisionnelles : 2 septembre 2024 - 2 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Créées en 1950 par Bruno Durocher, les éditions Caractères sont spécialisées dans la publication de poésie et de nouvelles.

Avec la publication de 15 titres par an, la maison d'édition compte 1 500 titres à son catalogue.

Les éditions Caractères prévoient de publier un ouvrage intitulé « Appel pour une nouvelle renaissance » de Gao Xingjian (prix Nobel 2000).

Avec son livre, Gao Xingjian prône une nouvelle pensée pour changer le monde et réveiller les consciences, grâce à la culture. Écrivain, peintre, dramaturge, metteur en scène, poète, Gao Xingjian en appelle à un retour à une création artistique sans frontières, pluridisciplinaire, non utilitariste, explorant les complexités de l'âme humaine.

Avec la publication de ce livre, les éditions Caractères souhaite mettre à l'honneur les œuvres aux formes multiples de Gao Xingjian, en réalisant une synthèse de son art. Le projet consiste en une mise en

lumière du travail d'un artiste complet.

La réalisation de cet ouvrage a un coût élevé pour la maison d'édition : il nécessite plus de 100 pages de photos en couleurs, créant un panorama complet de l'œuvre de Gao Xingjian.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais d'impression	35 000,00	100,00%
Total	35 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	20 000,00	57,14%
Fonds propres	10 000,00	28,57%
Région Ile-de-France	5 000,00	14,29%
Total	35 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX081989 - LES REVEURS - PROJETS EDITORIAUX EXCEPTIONNELS - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	124 528,00 € HT	11,24 %	14 000,00 €
	Montant total de la subvention		14 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES REVEURS

Adresse administrative : 30 RUE MALOT
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur NICOLAS LEBEDEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : publication de deux bandes dessinées d'auteurs internationaux

Dates prévisionnelles : 1 mars 2024 - 1 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Créées en 1987, les éditions Les Rêveurs publient des bandes dessinées et des livres illustrés. Avec un rythme de publication de 4 titres par an, elles comptent 83 titres au catalogue. Cette petite maison d'édition indépendante développe une ligne éditoriale d'une très grande qualité (dont les œuvres de Manu Larcenet).

Les Rêveurs envisagent de publier deux bandes dessinées d'auteurs internationaux et d'organiser des actions de promotion autour de ces deux publications :

- « Barberone », Livre 1 de GIPI, auteur italien et figure majeure de la bande dessinée contemporaine
- « Réparations » de Lelis, auteur brésilien qui travaille exclusivement à l'aquarelle

Le caractère exceptionnel du projet tient à l'augmentation du tirage des 2 ouvrages à 3 000 exemplaires afin d'éviter une rupture de stock entre le moment de la sortie des livres et Noël, ainsi qu'aux coûts de fabrication élevés, en raison d'une impression dans des formats non habituels. La maison d'édition

souhaite proposer un prix éditeur accessible au public pour les deux ouvrages, malgré la hausse du coût des matières premières.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, hors impôts et taxes, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures d'ateliers, de fournitures de bureau	800,00	0,61%
Services externes (location, transports, restauration, frais d'hébergement)	8 000,00	6,07%
Droits d'auteurs	10 958,00	8,32%
Imprimeur, maquettiste, graphiste, illustrateur	33 570,00	25,48%
Autres services externes (diffusion, distribution, missions, frais postaux)	73 200,00	55,57%
Impôts et taxes	1 200,00	0,91%
Frais de personnel	4 000,00	3,04%
Total	131 728,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	95 000,00	72,12%
Fonds propres	16 728,00	12,70%
Région Ile-de-France	20 000,00	15,18%
Total	131 728,00	100,00%

DOSSIER N° EX086021 - L'OEIL D'OR - ACTIONS DES GROUPEMENTS - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	25 800,00 € HT	31,01 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L OEIL D OR
Adresse administrative : 118 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MICHAELLE PETIT, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation d'un stand collectif d'éditeurs au Festival Etonnants Voyageurs à Saint-Malo

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 27 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créées en 1999, les éditions L'œil d'or publient des ouvrages dans les domaines de la littérature étrangère, de l'urbanisme, de l'architecture, des arts de la scène.

La maison d'édition entend organiser un stand pour un collectif d'éditeurs au Festival Etonnants Voyageurs à Saint-Malo en juin 2025. Elle prévoit d'accueillir 11 éditeurs indépendants franciliens, parmi lesquels Bruno Doucey, Kanjil, Lior, Asphalte, Les Forges du Vulcain, Sabine Wespieser, La Peuplade, Héros-Limite, L'œil d'or, La Baconnière. Elle représentera également d'autres maisons d'édition franciliennes dans l'espace librairie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat des livres éditeurs et sacs	12 600,00	45,32%
Location stand	10 000,00	35,97%
Autres services externes (flyers, réseaux sociaux, déplacements)	3 400,00	12,23%
Frais de personnel	1 800,00	6,47%
Total	27 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	17 800,00	64,03%
Région Ile-de-France	10 000,00	35,97%
Total	27 800,00	100,00%

DOSSIER N° EX086185 - VERBES - ACTIONS DES GROUPEMENTS - LIVRE 2024

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	134 000,00 € TTC	8,96 %	12 000,00 €
	Montant total de la subvention		12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS VERBES

Adresse administrative : 30 RUE YVONNE LE TAC
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIE ROSE GUARNIERI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de la Fête de la librairie indépendante

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 1 juillet 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'association Verbes réunit des librairies indépendantes dans l'objectif d'affirmer leur rôle dans la promotion de la littérature et l'écriture contemporaine.

Verbes organise chaque année, au mois d'avril, la fête de la librairie indépendante, à l'occasion de la Saint Jordi. Les librairies participant à l'opération remettent à leurs clients, une rose et un ouvrage, édité spécialement pour l'occasion. Elles proposent également des actions culturelles : rencontres avec des auteurs ou des éditeurs, dédicaces, ateliers, spectacles, etc.

En 2025, partant du postulat que la voix des écrivains inscrite dans leurs livres reste pour les lecteurs bien vivante, l'association veut publier un coffret de 5 cinq cahiers, afin d'évoquer cette mystérieuse « revenance » littéraire. Ce coffret sera édité à 25 500 exemplaires. Le jour de la Fête de la librairie, chaque libraire pourra remettre ce coffret à ses clients.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

■ PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Salaire attaché de presse	5 000,00	3,57%
Community manager	4 000,00	2,86%
Salaire Mise en place livres, affiches, marque-pages et office	7 000,00	5,00%
Salaire création du livre, coordination et logistique, recherche de partenaires	25 000,00	17,86%
Assistants sur tous les postes	4 000,00	2,86%
Comptable	2 000,00	1,43%
Commande textes auteurs	14 000,00	10,00%
Publication, réalisation, impression d'un livre	70 000,00	50,00%
Frais de fonctionnement (envois, fournitures, photocopies, déplacements, réceptions, etc)	3 000,00	2,14%
Communication (flyers, petit déjeuner de presse)	6 000,00	4,29%
Total	140 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SOFIA (S)	35 000,00	25,00%
CNL (S)	20 000,00	14,29%
Fonds propres	10 000,00	7,14%
Dotation libraires France, Belgique, Suisse (S)	57 000,00	40,71%
Région Ile-de-France	18 000,00	12,86%
Total	140 000,00	100,00%

Annexe 8 - Fiches projets Investissement culturel - construction, rénovation et aménagement

**DOSSIER N° EX085737 - DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE - ACQUISITION DU MOBILIER
POUR LE CDI-MEDIATHEQUE DE JOUY-LE-CHATEL - LIVRE 2024**

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-313-204132-131016-300

Action : 13101602- Construction et aménagement de médiathèques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	136 697,00 € HT	7,32 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE
Adresse administrative : RUE DES SAINTS PERES
77010 MELUN
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Jean-François PARIGI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du mobilier pour le CDI-Médiathèque de Jouy-le-Châtel, à la suite des travaux de construction du bâtiment

Dates prévisionnelles : 27 mai 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le secteur de la partie nord du Provinois a été identifié comme zone blanche en matière d'accès à la lecture publique dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique. De cette situation a émergé l'idée de s'appuyer sur les CDI des collèges pour proposer une offre de lecture publique sur cette partie du territoire. Cette expérimentation concernera le collège de Jouy-le-Châtel, dont le Département a entrepris la construction en 2023.

Cet équipement ouvrira en septembre 2025. Il intégrera le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Provinois.

La surface étant plus contrainte que dans une médiathèque traditionnelle, le mobilier et les espaces seront pensés de manière créative et mobile.

Ainsi, l'agencement et l'aménagement intérieur du bâtiment proposeront :

- Un espace de travail pour les collégiens et usagers avec la possibilité d'accéder à un réseau wifi
- Un espace détente et coworking composé d'un mobilier chaleureux et confortable
- Un espace Petite enfance et parentalité pouvant être utilisé en espace de projection et de rencontre-débats
- Un espace kiosque avec presse et fonds documentaires autour de l'information.
- Un espace de consultation avec : une surface accueil convivial (avec deux postes informatiques), un espace fiction et documentaires, un espace de lecture confortable (poufs, tables et chauffeuses), un mobilier pour l'espace Image et Son, un espace informatique pour les consultations publiques et un espace consultation informatique dédié aux collégiens.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :

 SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACQUISITION DU MOBILIER (rayonnages et mobilier de confort)	99 272,00	72,62%
ACQUISITION DU MOBILIER (sur mesure)	37 425,00	27,38%
Total	136 697,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	47 844,00	35,00%
REGION IDF (montant sollicité)	41 009,00	30,00%
FONDS PROPRES	47 844,00	35,00%
Total	136 697,00	100,00%

DOSSIER N° EX081291 - COMMUNE DE MASSY - AIDE AUX TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE JEAN COCTEAU - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-313-2041482-131016-300

Action : 13101602- Construction et aménagement de médiathèques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	6 005 830,00 € HT	10,32 %	620 000,00 €
	Montant total de la subvention		620 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MASSY
Adresse administrative : 1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
91300 MASSY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Nicolas SAMSOEN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : travaux de rénovation, restructuration et extension de la Médiathèque Jean Cocteau de Massy

Dates prévisionnelles : 22 juin 2023 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La ville de Massy a construit sa politique de lecture publique autour de 2 équipements qui fonctionnent en réseau :

- la médiathèque Jean Cocteau (2145 m²), intégrée au sein d'un vaste centre culturel de 14 200 m², construit en 1991, comprenant l'Opéra de Massy et le cinéma associatif Ciné Massy
- la médiathèque Hélène Oudoux (1952 m²), rénovée et agrandie en 2010.

Aujourd'hui vieillissante, la médiathèque Jean Cocteau doit être repensée pour intégrer les nouvelles pratiques et attentes du public, voire anticiper de futures demandes. Le cloisonnement de ses espaces et les circulations ne sont plus adaptés aux besoins de la programmation culturelle ou au développement

des nouveaux services demandés par les publics.

Ce vaste projet de rénovation répondra aux objectifs suivants :

- Mettre en œuvre une hybridation inédite avec l'Opéra de Massy au service d'un nouveau projet musical
- Développer les surfaces mises à disposition du public et les horaires
- Repenser la relation entre médiathèque et public
- Améliorer les performances énergétiques du pôle culturel.

Le projet de rénovation s'inscrit dans une démarche de concertation avec les habitants en amont de la définition du projet, poursuivie par un travail de co-construction avec les adolescents d'un espace qui leur sera dédié au sein de la médiathèque.

3 espaces seront créés sur proposition des groupes de travail : espace ado, espace de créativité et espace d'expression libre.

Un autre axe majeur du projet est le lien au pôle culturel Massy Opéra, réaffirmé en reliant la médiathèque à l'Opéra, avec la création d'un hall d'accueil commun, plus ouvert sur la ville, et d'espaces d'exposition et de convivialité partagés.

Cette ouverture sera prolongée à l'étage en mezzanine avec un espace hybride médiathèque-opéra proposant de nouveaux services comme la pratique instrumentale au casque ou le prêt d'instruments.

Le projet intègre des choix énergétiques conformes à l'engagement de la Ville pour la transition énergétique.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget présenté par le porteur de projet, déduction faite de dépenses non subventionnables, tels que les coûts de démolition.

Localisation géographique :

 MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES PREALABLES ET COORDINATEURS	672 371,00	10,01%
TRAVAUX	6 014 275,00	89,53%
DEMENAGEMENT	30 750,00	0,46%
Total	6 717 396,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	2 375 907,00	35,37%
DSIL - Fonds vert	496 730,00	7,39%
REGION IDF (montant sollicité)	1 484 394,00	22,10%
FONDS PROPRES	2 360 365,00	35,14%
Total	6 717 396,00	100,00%

**DOSSIER N° EX085734 - COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS - ACQUISITION DU MOBILIER
POUR LA MEDIATHEQUE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-313-2041482-131016-300

Action : 13101602- Construction et aménagement de médiathèques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	988 000,00 € HT	8,10 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Adresse administrative : 4 ESP LOUIS BAYEURTE
94125 FONTENAY SOUS BOIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JEAN-PHILIPPE GAUTRAIS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du mobilier pour la future médiathèque de Fontenay-sous-Bois, à la suite des travaux de construction du bâtiment

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La ville de Fontenay-sous-Bois a entrepris la construction d'une nouvelle médiathèque, pour remplacer le bâtiment actuel, vieillissant, qui présente des problématiques d'isolation, de ventilation et d'acoustique.

La construction de la nouvelle médiathèque s'inscrit dans un projet global. Lié à la requalification du quartier de La Redoute, ce futur bâtiment accueillera le centre municipal de santé et la médiathèque. Plus adaptée à l'évolution des besoins et des usages, elle permettra d'accueillir les nouvelles pratiques culturelles et sociales apparues ces dernières années.

Le fil conducteur du projet est : Culture et Santé, auquel sont apposés cinq axes prioritaires :

- Une médiathèque du care : prendre soin et contribuer à la santé, au bien-être et à l'épanouissement de la population
- Une médiathèque durable
- Une médiathèque accessible et inclusive
- Une médiathèque créative et artistique
- Une médiathèque citoyenne.

Le projet d'aménagement intérieur de la future médiathèque a été conçu en collaboration avec les habitants. Cette démarche a permis de définir un fil conducteur à cet aménagement autour de la randonnée, offrant un lieu ouvert sur le monde et permettant de se ressourcer, suivant des chemins balisés (classement des documents et signalétique) mais aussi des chemins de traverse en résonance avec la nature, matérialisés dans le bâtiment par la prise de hauteur et le calme, les points de vue offerts ou cocons protecteurs, les matériaux ou les couleurs naturelles, la création du bivouac comme outil de médiation.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond aux devis présentés par le porteur de projet, déduction faite des sommes pour l'achat du mobilier à destination des espaces réservés au personnel.

Localisation géographique :

 FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MOBILIER ESPACES PROFESSIONNELS	192 000,00	15,13%
MOBILIER ESPACES PUBLICS	988 000,00	77,85%
ETUDE AMENAGEMENT	89 130,00	7,02%
Total	1 269 130,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	634 565,00	50,00%
REGION IDF (montant sollicité)	380 739,00	30,00%
FONDS PROPRES	253 826,00	20,00%
Total	1 269 130,00	100,00%

DOSSIER N° EX085735 - COMMUNE DE VAUCRESSON - ACQUISITION DU MOBILIER POUR LA NOUVELLE MEDIATHEQUE - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-313-2041482-131016-300

Action : 13101602- Construction et aménagement de médiathèques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	299 975,00 € HT	19,00 %	57 000,00 €
Montant total de la subvention			57 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUCRESSON

Adresse administrative : 8 GRANDE RUE
92420 VAUCRESSON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Véronique JACQUELINE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du mobilier pour la future médiathèque de Vaucresson, à la suite des travaux de construction du bâtiment

Dates prévisionnelles : 6 mai 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La ville de Vaucresson construit sa médiathèque municipale dont les travaux ont commencé à l'été 2022, pour offrir un projet culturel et éducatif de qualité et répondre à l'évolution de la société, de la ville et aux nouveaux besoins de la population.

D'une surface utile de 1240 m², la médiathèque sera un pôle culturel résolument tourné vers les nouvelles technologies et respectueux de l'environnement, où se croiseront les générations, d'une part, et les différents acteurs majeurs de la ville, d'autre part : écoles, collèges, associations, service social, culturel, emploi, aînés, étudiants, enfants, familles.

Les enjeux de l'aménagement sont multiples :

- Créer un cadre confortable et attrayant avec une compréhension aisée des différents espaces
- Donner une grande autonomie aux usagers
- Proposer une offre variée d'activités
- Permettre la flexibilité, la polyvalence et l'évolutivité des aménagements
- Proposer des collections aérées et accessibles
- Faire cohabiter des publics aux motivations différentes.

Par ailleurs, une attention sera portée à la durabilité et la mutabilité du mobilier, tant dans une démarche écologique et économique que pour anticiper les usages futurs des espaces.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget présenté par le porteur du projet.

Localisation géographique :

 VAUCRESSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACQUISTION MOBILIER ESPACES PUBLICS	299 975,00	100,00%
Total	299 975,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	120 092,00	40,03%
REGION IDF (montant sollicité)	119 990,00	40,00%
FONDS PROPRES	59 893,00	19,97%
Total	299 975,00	100,00%

DOSSIER N° EX085736 - COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY - ACQUISITION DU MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-313-2041482-131016-300

Action : 13101602- Construction et aménagement de médiathèques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	213 634,00 € HT	18,72 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOISY SOUS MONTMORENCY
Adresse administrative : 2 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Luc STREHAIANO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du mobilier pour la future médiathèque de Soisy-sous-Montmorency, à la suite de la construction du bâtiment

Dates prévisionnelles : 31 mai 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La Ville de Soisy-sous-Montmorency porte le projet ambitieux de construction d'un Espace Culturel, réunissant 2 salles de spectacles, une médiathèque, des salles de pratique musicale et de nombreuses salles d'activités diverses.

La future médiathèque implantée au sein de l'Espace Culturel se déploiera sur 1 013m², divisés en plusieurs espaces qui permettront de diversifier l'offre de services (hall d'accueil et de consultation de périodiques, bar, salles plurifonctionnelles, espace collections, espace silencieux, espace numérique).

L'ensemble de l'aménagement est pensé en matière de service à l'utilisateur : consultation de la presse au sein d'un espace ouvert et chaleureux, la découverte des collections grâce à des rayonnages adaptés à tous, la découverte des livres dès le plus jeune âge avec un espace jeunesse et petite enfance sécurisé et coloré, la pratique du numérique avec du mobilier optimisé et de qualité.

L'aménagement intérieur permettra de répondre aux trois axes développés dans le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque :

- Un axe social proposant des services et des actions pour favoriser le lien social.
- Un axe d'éducation culturelle et artistique grâce à un travail avec le public scolaire et en transversalité avec les partenaires présents au sein de l'Espace culturel.
- Un axe numérique.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet, déduction faite du mobilier dédié aux espaces pour le personnel).

Localisation géographique :

 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MOBILIERS ESPACES PUBLICS	213 634,00	93,58%
MOBILIER ESPACES PROFESSIONNELS	14 652,00	6,42%
Total	228 286,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	79 900,00	35,00%
REGION IDF (montant sollicité)	64 090,00	28,07%
CD 95	17 920,00	7,85%
FONDS PROPRES	66 376,00	29,08%
Total	228 286,00	100,00%

DOSSIER N° EX085738 - COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD - ACQUISITION DU FONDS INITIAL DE LA NOUVELLE MEDIATHEQUE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-313-2041482-131016-300

Action : 13101602- Construction et aménagement de médiathèques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	374 000,00 € HT	18,72 %	70 000,00 €
Montant total de la subvention			70 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD

Adresse administrative : 8 E AVENUE CHARLES DE GAULLE
78170 LA CELLE SAINT CLOUD

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du fonds initial pour la nouvelle médiathèque de la Celle-Saint-Cloud, à la suite des travaux de construction du bâtiment

Dates prévisionnelles : 5 mars 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La Ville de La Celle-Saint-Cloud ne disposant pas d'équipement de lecture publique adapté aux besoins de sa population, un projet de construction d'une médiathèque a été mené.

La future médiathèque, installée dans le prolongement de l'Hôtel de Ville, où se situent déjà le théâtre, les salons d'exposition et le cinéma, sera construite sur deux niveaux.

Ce lieu de vie convivial, permettra de développer une offre culturelle en complémentarité avec les équipements déjà existants. L'aménagement des espaces sera fonctionnel, adapté à chaque public et permettant l'accessibilité de tous aux divers fonds.

La volumétrie de la bibliothèque actuelle est d'environ 22 000 documents.

En vue d'atteindre une volumétrie d'environ 40 000 documents, il est prévu l'acquisition de 18 000 documents.

L'implantation des collections se fera sur deux niveaux : le premier sera consacré aux documentaires, aux périodiques et aux bandes dessinées / mangas à destination des adultes.

Le second niveau sera réservé à la fiction adulte, à la musique, au cinéma et aux collections jeunesse.

La politique documentaire s'appuiera sur une offre renouvelée et actualisée. Elle suivra de près l'actualité littéraire et procèdera à une veille documentaire active, notamment sur les sujets d'actualité.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet, déduction faite des dépenses non éligibles (abonnements presse, acquisitions d'objets)

Localisation géographique :

📍 LA CELLE-SAINT-CLOUD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition des collections adultes et jeunesse et des fonds communs	424 000,00	100,00%
Total	424 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	169 600,00	40,00%
REGION IDF (montant sollicité)	112 200,00	26,46%
CD 78	55 000,00	12,97%
FONDS PROPRES	87 200,00	20,57%
Total	424 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX085739 - COMMUNE DE MASSY - ACQUISITION DU MOBILIER POUR LA
MEDIATHEQUE JEAN COCTEAU A LA SUITE DES TRAVAUX DE RENOVATION - LIVRE 2024**

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-313-2041482-131016-300

Action : 13101602- Construction et aménagement de médiathèques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	415 602,00 € HT	19,25 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MASSY
Adresse administrative : 1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
91300 MASSY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Nicolas SAMSOEN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du mobilier pour la médiathèque Jean Cocteau de Massy à la suite des travaux de rénovation et d'extension

Dates prévisionnelles : 21 février 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Dans le cadre de la rénovation de la médiathèque Jean Cocteau, la ville de Massy doit acquérir le mobilier de rayonnages et le mobilier de confort nécessaires à la réouverture du lieu.

Une partie du mobilier existant a été conservée dans un souci d'économie et de recyclage. Cependant, les anciens rayonnages doivent être changés car ils ne sont plus aux normes d'accessibilité PMR, une partie du mobilier existant présentant également une usure (celui-ci datant de l'ouverture de la médiathèque il y a 30 ans) ; d'autre part, les nouveaux services qui seront proposés impliquent l'acquisition d'un mobilier dédié.

L'aménagement futur :

- Les halls de l'Opéra et de la médiathèque seront réunis et formeront un nouvel espace hybride ouvert en continu.
- La médiathèque se déploiera avec la création d'une mezzanine pour relier celle de l'Opéra et y installer de façon pérenne les collections image et son (avec visionnage, postes d'écoute, prêt et pratique d'instruments).
- Le rez-de-chaussée accueillera les collections pour la jeunesse et comportera également un espace de 50m2 dédié aux adolescents, à proximité des collections ados et d'une bédéthèque intergénérationnelle. A cet étage se situeront également une cuisine/atelier et un espace de créativité.
- A l'étage seront disposées les collections adultes, la musique et le cinéma en mezzanine, un espace numérique, une salle de travail, un studio d'enregistrement et les espaces de travail interne.
- le rez-de-jardin accueillera un espace logistique et une salle polyvalente ouverte sur le jardin attenant à la médiathèque.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet, déduction faite des dépenses non éligibles (mobilier pour les espaces réservés au personnel).

Localisation géographique :

 MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MOBILIER DE RAYONNAGE ET DE VALORISATION	280 200,00	62,86%
MOBILIER DE CONFORT	135 402,00	30,38%
MOBILIER DE BUREAU POUR LE PRET	30 160,00	6,77%
Total	445 762,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	178 305,00	40,00%
REGION IDF (montant sollicité)	178 305,00	40,00%
FONDS PROPRES	89 152,00	20,00%
Total	445 762,00	100,00%

DOSSIER N° EX086019 - COMMUNE DE BOIS-LE-ROI - ACQUISITION DU MOBILIER ET DU FONDS INITIAL POUR LA FUTURE MEDIATHEQUE DE BOIS-LE-ROI - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-313-2041482-131016-300

Action : 13101602- Construction et aménagement de médiathèques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	239 976,00 € HT	20,84 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE BOIS-LE-ROI
Adresse administrative : 4 AVENUE PAUL DOUMER
77590 BOIS LE ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur DINTILHAC DAVID, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition du mobilier et du fonds initial de la future médiathèque de Bois-le-Roi

Dates prévisionnelles : 5 juin 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La bibliothèque actuelle de Bois-le-Roi n'étant pas aux normes d'accessibilité et ne permettant plus d'accueillir le public dans de bonnes conditions, la commune a décidé de construire un nouvel équipement, d'une surface de 420 m².

Le nouvel équipement permettra de proposer :

- 4 pôles distincts : adultes, petite enfance, jeunesse, adolescents ;
- une ludothèque ;
- un pôle numérique ;
- un espace de travail, doté d'un accès wifi, permettant aux collégiens et lycéens de travailler en groupe ou de s'isoler ;

- un espace animation pour des ateliers manuels, des rencontres, des projections de films, des spectacles ;
- un fonds ville où seront stockés des documents propres à la commune ;
- un espace presse favorisant la convivialité et les échanges.

Le projet global s'inscrit dans une démarche environnementale exemplaire avec la mise en place d'un chantier propre et l'utilisation de matériaux écologiques, biosourcés et avec de faibles émissions de COV (composés organiques volatiles).

Les acquisitions et la politique documentaire :

L'objectif est de passer d'un fonds de 10 000 à 15 000 documents.

Les orientations prises ont été fondées sur les objectifs du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES), mais aussi sur les résultats des ateliers de réflexion avec des usagers.

Le mobilier :

Le principe acté par la collectivité est de créer un lieu global d'expériences individuelles et collectives, d'accès à la connaissance et au savoir sous toutes ses formes. Ainsi, des espaces partagés, modulables et interactifs permettront une large circulation des pratiques culturelles et sociales. Les outils numériques constitueront un "fil rouge" dans tout le lieu.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet, déduction faite des dépenses non éligibles (étude) ou déjà prises en compte dans l'aide aux travaux (mobilier fixe).

Localisation géographique :

BOIS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MOBILIER FIXE	126 888,00	34,21%
MOBILIER VOLMANT	137 003,00	36,94%
FONDS DOCUMENTAIRE	84 800,00	22,86%
SIGNALETIQUE	10 064,00	2,71%
FRAIS ETUDE AMENAGEMENT	4 050,00	1,09%
DEMENAGEMENT	8 110,00	2,19%
Total	370 915,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	185 457,00	50,00%
REGION IDF (montant sollicité)	73 208,00	19,74%
FONDS PROPRES	112 250,00	30,26%
Total	370 915,00	100,00%

**DOSSIER N° EX085940 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE
ESSONNE SENART - TRAVAUX DE RENOVATION ET RESTRUCTURATION DE LA MEDIATHEQUE
LA COUPOLE DE COMBS-LA-VILLE - LIVRE 2024**

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-313-2041512-131016-300

Action : 13101602- Construction et aménagement de médiathèques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	2 495 102,00 € HT	24,05 %	600 000,00 €
Montant total de la subvention			600 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE
SENART
Adresse administrative : 505 PLACE DES CHAMPS ELYSEES
91000 EVRY COURCOURONNES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur MICHEL BISSON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : travaux de rénovation et restructuration de la Médiathèque La Coupole de Combs-la-Ville

Dates prévisionnelles : 6 février 2024 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La médialudothèque La Coupole se déploie aujourd'hui sur 3 niveaux, comportant des espaces très cloisonnés, tels que les secteurs adultes et jeunesse, ludothèque, disco-vidéothèque, salle d'action culturelle, espace multimédia...

L'objectif de la restructuration est de déployer les espaces pour le public sur 2 niveaux et réserver le 3^e étage aux services internes, tout en augmentant la surface accessible au public de 1230 m² à 1490 m².

Ainsi le projet prévoit :

- la création d'un nouvel espace multimédia, d'une salle de travail en groupe, d'une salle d'actions culturelles utilisable en autonomie hors des heures d'ouverture de la média-ludothèque, d'une salle de réunion et d'une cafétéria ;
- l'extension de la média-ludothèque sur environ 200m2 au premier étage ;
- l'organisation des collections et des espaces par centres d'intérêt et par pôles documentaires (image et son regroupant bande dessinée, manga, DVD, CD, jeux vidéo et presse, documentaires pour tous les âges, fiction jeunesse, adultes et entre-deux ado/jeune adulte);
- l'aménagement d'un espace petite enfance mêlant livres et jeux ;
- l'automatisation du prêt et du retour et le réaménagement de l'accueil sur tous les niveaux, afin de faciliter l'interaction avec l'utilisateur et la médiation culturelle ;
- des espaces pensés pour la modularité et la diversité des usages, dans un esprit de tiers-lieu et d'appropriation des lieux par les usagers.

Des travaux de mise en conformité du SSI et d'accessibilité sont également prévus pour l'ensemble du centre culturel.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet, déduction faite des estimations des aléas et imprévus, et de dépenses non subventionnables (démolition, désamiantage).

Localisation géographique :

📍 CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART (77-SEINE ET MARNE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	2 407 172,00	85,52%
ETUDES PREALABLES ET HONORAIRES	284 535,00	10,11%
ALEAS ET IMPREVUS	123 156,00	4,38%
Total	2 814 863,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	1 320 807,00	46,92%
REGION IDF (montant sollicité)	748 531,00	26,59%
FONDS PROPRES	745 527,00	26,49%
Total	2 814 865,00	100,00%

Annexe 9 - Fiche projet et avenant EX080514

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION EX080514 (CP2024-112 du 28 mars 2024)

N° CP2024-246 du 27 septembre 2024 - (dossier n° EX080514)

La Région Île-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PÉCRESSE, agissant en vertu de la délibération n° CP 2024-246 du 27 septembre 2024,
Ci-après dénommée « la Région »,

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES D AUBERVILLIERS
dont le statut juridique est : Association
N° SIRET : 843 791 096 00012
dont le siège social est situé au : MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES - 93300 AUBERVILLIERS
ayant pour représentant : Monsieur Carlos SEMEDO - Président
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part.

PRÉAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région Île-de-France afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Olympiade culturelle / été culturel » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CP n°2021-498 du 19 novembre 2021.

L'attribution par la Région Île-de-France d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR2022-078 du 12 décembre 2022, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1

Par délibération N°CP 2024 – 112 du 28 mars 2024, la Région Île-de-France a décidé de soutenir MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES D AUBERVILLIERS pour la réalisation de l'action suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : (référence dossier n°EX080514).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 68,42 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 19 000 €, soit un montant maximum de subvention de 13 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

L'article 1 de la convention d'origine est modifié comme suit :

Par délibération N°CP 2024 – 112 du 28 mars 2024, modifié par délibération N°CP 2024-246 du 27 septembre 2024 la Région Île-de-France a décidé de soutenir MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES D AUBERVILLIERS pour la réalisation de l'action suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : (référence dossier n°EX080514).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 26.73 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 49 000 €, soit un montant maximum de subvention de 13 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 3

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche projet » adoptés par délibération n°CP2024-245 du 27 septembre 2024.

ARTICLE 4

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Ouen,

Le

Pour la maison des langues et des cultures
d'Aubervilliers

Le.....

Pour la Présidente du Conseil Régional
d'Île-de-France

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-112
Modifiée par la commission permanente du 27 septembre 2024 - CP2024-246

**DOSSIER N° EX080514 - Olympiade culturelle - MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES
D'AUBERVILLIERS**

Dispositif : Olympiade culturelle - été culturel (n° 00001262)

Délibération Cadre : CP2021-498 du 19/11/2021

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Olympiade culturelle - été culturel	49 000,00 € TTC	26,53 %	13 000,00 €
Montant total de la subvention			13 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES D AUBERVILLIERS
Adresse administrative : MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CARLOS SEMEDO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 30 octobre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La mise en place du projet nécessite un démarrage anticipé.

Description :

La Maison des Langues et des Cultures d'Aubervilliers veut encourager et maintenir ses partenariats et échanges culturels dans un esprit convivial et inclusif à travers ce programme des (4) Chemins des Cultures.

Cette demande s'inscrit dans l'intérêt croissant de la population, en quête d'échanges culturels et de transmission et d'apprentissage.

Les objectifs du projet sont de mettre en lumière les valeurs olympiques, communes au sport et à la culture : le respect, l'excellence, l'égalité femme-homme, la diversité, l'universalisme, l'inclusion.

La MLCA s'engage à proposer des activités, les deux premières semaines de juillet. L'objectif n'est pas seulement de proposer une programmation valorisant les langues et les cultures mais encore de toucher des personnes qui ne partent pas en vacances avec des activités aussi bien dans nos locaux que dans l'espace public.

La MLCA proposera des activités en extérieur, artistiques et culturelles, ludiques afin de faire profiter un large public d'origines très diverses.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels	500,00	1,02%
Location de matériels	300,00	0,61%
Personnel	11 000,00	22,45%
Communication	3 000,00	6,12%
Rémunérations et intervenants	32 900,00	67,14%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	300,00	0,61%
Fourniture, petit matériel : PRECISER dans l'infobulle	500,00	1,02%
Transport des participants	200,00	0,41%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (dans la limite de 30% des dépenses)	300,00	0,61%
Total	49 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	13 000,00	26,53%
ETAT : DRAC ILE DE France (préciser Attribué/Sollicité)	14 000,00	28,57%
ETAT : autre à préciser (et préciser Attribué/Sollicité)	10 000,00	20,41%
COLLECTIVITES TERRITORIALES : Département (préciser Attribué/Sollicité)	10 000,00	20,41%
PARTENAIRES PRIVES (mécénat, sponsor, autres) : préciser nom et préciser Attribué/Sollicité	2 000,00	4,08%
Total	49 000,00	100,00%

Annexe 10 - Fiche projet EX067010

Commission permanente du 10 novembre 2022 - CP2022-465

Commission permanente du 27 septembre 2024 – CP2024-246

**DOSSIER N° EX067010 - ASSOCIATION BIBLIOTHÈQUES EN SEINE-SAINT-DENIS - FESTIVAL
HORS LIMITES - LIVRE 2024**

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131007-300

Action : 13100701- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	150 000,00 € TTC	10,00 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS DES BIBLIOTHEQUES EN SEINE-
SAINT-DENIS
Adresse administrative : 4 RUE DE L'UNION
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ARNAUD CAYOTTE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 14e édition du festival Hors limites

Dates prévisionnelles : 6 octobre 2022 - 27 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation de la manifestation implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Il est donc demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le festival a lieu chaque année, en mars-avril, en Seine-Saint-Denis et à Paris, dans une soixantaine de lieux, essentiellement des bibliothèques mais aussi des lieux culturels tels que des musées, théâtres, cinémas... Il se déroule sur 3 semaines et a pour objectif de mettre en lumière le travail de promotion de la littérature contemporaine effectué au quotidien par les bibliothécaires. Il est co-construit avec ces derniers, avec l'appui de deux conseillers littéraires : la journaliste Sophie Joubert et l'auteur Arno Bertina.

Une attention particulière est portée aux ouvrages issus de la rentrée littéraire de septembre et au catalogue des éditeurs indépendants. Au total, près d'une centaine d'auteurs ou illustrateurs devraient participer au festival, ainsi que d'autres artistes, associés à diverses performances. Plus d'une centaine d'événements seront programmés : rencontres littéraires, lectures musicales, ateliers, performances, concerts et spectacles... Parmi les auteurs invités cette année, on trouve Emmanuel Carrère, Bernard Chambaz, Bérangère Cournut, Pierre Ducrozet, Laurent Gaudé, Monica Sabolo...

Le festival comprend un volet numérique et des formations sont ainsi proposées aux bibliothécaires pour la réalisation de podcasts et d'autres pratiques numériques adaptées aux bibliothèques. Plusieurs librairies de Seine-Saint-Denis sont partenaires du festival pour l'organisation de rencontres ou la vente de livres.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable retenue s'élève à 150 000 € TTC correspondant au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention sollicité, après ajustement des prévisions de financement des différents financeurs sollicités.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- PARIS
- CLICHY-SOUS-BOIS
- AUBERVILLIERS
- LA COURNEUVE
- EPINAY-SUR-SEINE
- L'ILE-SAINT-DENIS
- PIERREFITTE-SUR-SEINE
- SAINT-DENIS
- STAINS
- VILLETANEUSE
- AULNAY-SOUS-BOIS
- BAGNOLET
- LE BLANC-MESNIL
- BOBIGNY
- BONDY
- LE BOURGET
- DRANCY
- DUGNY
- GAGNY
- LES LILAS
- LIVRY-GARGAN
- MONTREUIL
- NEUILLY-PLAISANCE
- NOISY-LE-GRAND
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN
- LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
- LE PRE-SAINT-GERVAIS
- LE RAINCY
- ROMAINVILLE
- ROSNY-SOUS-BOIS
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- SEVRAN
- TREMBLAY-EN-FRANCE
- VILLEMOMBLE
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques (droits d'auteurs, rémunération des artistes, spectacles et expositions, modérateurs, etc.)	66 700,00	36,15%
Dépenses techniques et logistiques (prestations techniques, podcats et vidéos, logistique des auteurs...)	41 100,00	22,28%
Communication (supports, agence de presse, routage...)	40 700,00	22,06%
Coûts de structure (personnel)	36 000,00	19,51%
Total	184 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention CNL (S)	20 000,00	10,84%
Subvention DRAC (S)	9 000,00	4,88%
Subvention Région Île-de-France (S)	15 000,00	8,13%
Subvention Département de Seine-Saint-Denis (S)	71 660,00	38,84%
SOFIA (S)	15 000,00	8,13%
Fonds propres de l'association (dont refacturation aux villes participantes)	53 840,00	29,18%
Total	184 500,00	100,00%

Annexe 11 - Fiche projet 19009402

Commission permanente du 20 novembre 2019 - CP2019-530

Commission permanente du 27 septembre 2024 – CP2024-246

DOSSIER N° 19009402 - GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA) - RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE MANDRES-LES-ROSES - LIVRE 2024

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-313-2041512-131016-300

Action : 13101602- Construction et aménagement de médiathèques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 272 020,00 € HT	23,58 %	300 000,00 €
	Montant total de la subvention		300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Adresse administrative : 14 RUE EDOUARD LE CORBUSIER
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Laurent CATHALA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE MANDRES-LES-ROSES

Dates prévisionnelles : 1 mars 2020 - 27 septembre 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Les communes du plateau Briard, dont fait partie Mandres-les-Roses, proposent une offre de lecture publique insuffisante. Afin d'améliorer cette offre, GPSEA a initié la rénovation de la bibliothèque de Mandres-les-Roses.

L'actuelle bibliothèque de Mandres-les-Roses d'une surface de 48 m². Elle est animée par une équipe de bénévoles et ouverte 9h30 par semaine. Le projet de rénovation prévoit de réhabiliter le site qui accueille la bibliothèque afin de créer un espace qui accueillera une nouvelle médiathèque/espace culturel (la salle de lecture servira aussi de salle d'exposition, et l'espace comprendra également une salle d'animation et de conférences) et un Relais assistantes maternelles.

La surface totale prévue est de 675 m2 dont 444 m2 pour la médiathèque/espace culturel.

GPSEA prévoit en parallèle :

- la constitution d'une équipe de professionnels qui devra également accompagner le projet de médiathèque mobile et d'une équipe dédiée à l'animation et la médiation du lieu
- l'informatisation du fonds actuel de documents dans le cadre du renouvellement prochain du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et l'acquisition de nouveaux supports (CD, DVD, etc.)

Détail du calcul de la subvention :

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 2 818 518 € HT. La base subventionnable retenue est 1 272 020 € HT, correspondant aux dépenses éligibles (coût des travaux hors démolition, diagnostic et VRD et coût de la maîtrise d'œuvre hors honoraires), proratisé en fonction d'un pourcentage des espaces consacrés à la médiathèque.

Une subvention d'un montant de 300 000 € est proposée, soit 23,6 % du montant subventionnable.

Localisation géographique :

 MANDRES-LES-ROSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Coût travaux	1 679 650,00	59,59%
MOE et contrôleurs techniques	251 457,00	8,92%
Démolition, diagnostic et VRD	839 050,00	29,77%
Autres études	48 361,00	1,72%
Total	2 818 518,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	572 406,00	20,31%
Région	300 000,00	10,64%
GPSEA	1 946 112,00	69,05%
Total	2 818 518,00	100,00%

Annexe 12 - Fiche projet et avenant EX080162

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-086

Modifiée par la commission permanente du 27 septembre 2024 – CP2024-246

DOSSIER N° EX080162 - MU - Fabriques arts visuels - 2023-2026 - ANNEE 2 : 2024

Dispositif : Fabriques arts visuels (n° 00001045)

Délibération Cadre : CR2017-76 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131006-300

Action : 13100601- Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fabriques arts visuels	2 519 825,00 € HT	2,18 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MU

Adresse administrative : 12 RUE D'ORAN
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur DAVID GEORGES FRANCOIS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le collectif MU porte le projet de tiers-lieu artistique La Station - Gare des Mines, près de Porte d'Aubervilliers, soit plus de 5000m² d'extérieurs aménagés, des salles de concert, un club, un atelier de sérigraphie, un atelier dédié aux résidences en arts visuels et un studio dédié à la création sonore spatialisée.

Cette scène dédiée aux musiques actuelles (90 000 visiteurs, 500 artistes, 100 événements/an) s'engage également pour la création contemporaine, notamment en arts visuels et sonores via :

- un programme de résidences artistiques en lien avec le territoire et ses habitants
- le développement de la recherche et de la création musicale (écoute en mouvement et spatialisée)
- la diffusion de la création (expositions, projections, etc.)

En 2024, deuxième année de sa convention quadriennale avec la Région (2023-2026), le collectif Mu accueillera en résidence H. Alix Sanyas et Bye Bye Binary (design graphique, typographie), Simon Denise

(scénographie), Fanny Testa et Sonia Saroya (sculpture et installation), Aëla Maï Cabel (arts plastiques), Niveau Zéro Atelier (structure éphémère), Julia Maura (audiovisuel), et plus spécifiquement dans sa "Cabane-Opéra" les artistes sonores Cuco Cuca, Elodie Petit, Valérie Vivancos, Robin Meier, Anthédémos et Tomoko Sauvage.

Les rendez-vous arts visuels de la structure comptent en 2024, les diverses restitutions de résidences, notamment oXni, le projet de Julia Maura, toutes les créations réalisées dans la Cabane-Opéra, une exposition d'H. Alix Sanyas et du collectif Bye Bye Binary ou encore la programmation de "créations sonores spatialisées" ("Fables du Calao" du C. Kapsiki à Douala, "Cargo" de Giafferri et Delécluse).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite des dépenses non éligibles.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	1 660 542,00	58,23%
Dépenses artistiques	583 000,00	20,44%
Dépenses techniques	295 000,00	10,34%
Dépenses d'actions culturelles	21 783,00	0,76%
Autres charges de fonctionnement (impôts & taxes, frais bancaires, dotations aux amortissements, assurances)	291 457,00	10,22%
Total	2 851 782,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subventions Etat (S)	36 000,00	1,26%
Subvention Région Fabrique AV (S)	55 000,00	1,93%
Subvention Ville de Paris	73 500,00	2,58%
Subvention européenne (Europe Creative)	54 600,00	1,91%
Autres apports	183 235,00	6,43%
Recettes propres d'activités	2 206 947,00	77,39%
Autres recettes	183 000,00	6,42%
Subvention Région FoRTE (A)	32 000,00	1,12%
Subvention Région (autres) (S)	8 500,00	0,30%
Subvention Seine-Saint-Denis (S)	19 000,00	0,67%
Total	2 851 782,00	100,00%

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION N°EX080162**

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2024-246 du 27 septembre 2024,
ci-après dénommée la « Région »
d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : MU
dont le statut juridique est : Association
dont le siège social est situé au : 12 RUE D'ORAN 75018 PARIS
ayant pour représentant : Monsieur David Georges François, Président ci-après dénommé « le bénéficiaire »
d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n°CP2024-086 du 28 mars 2024 une subvention d'un montant maximum de 55 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre du dispositif « Fabriques arts visuels ».
A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la TVA sont modifiées.
Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2024-244 du 27 septembre 2024 font l'objet du présent avenant.

Article 1 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le paragraphe « L'organisme ne récupère pas la TVA. » est remplacé par le paragraphe suivant :
« L'organisme récupère tout ou partie de la TVA. »

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fabriques arts visuels	2 519 825,00 € HT	2,18 %	55 000,00 €
Montant total de la subvention			55 000,00 €

Article 2 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Article 3 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Article 4 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2024-246 du 27 septembre 2024.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le ...

Monsieur David Georges François, Président
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Le ...

Pour la présidente de la région Île-de-France